N° 94. — 1re ANNEE. 15 c. le numéro. — 1re EDITION. — 15 c. le numéro. Jeudi 5 Décembre 1872.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3

CORRESPONDANTS A PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS
DONGREL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 33.
LAFFITE-BULLIER et Cie, place de la Bourse, 8.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon.	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le départ. du Rhône.	11	22	44
Hors du département. . .	13	25	50
Etranger	Le port en sus.		

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

Lyon, 4 Décembre 1872

Le mouvement dissolutionniste s'accentue énergiquement dans toute la France. Ici à Lyon les adresses à M. Thiers et aux députés du Rhône se couvrent de signatures. La *Décentralisation* qui sent le danger exhale sa fureur, comme à l'ordinaire, par un appel au bras séculier. Elle dénonce au parquet notre adresse comme illégale et tâche de persuader aux autorités qu'elles doivent nous poursuivre. Cette charité ne nous étonne pas de la part de la *Décentralisation*, mais nous croyons fermement qu'elle en sera pour ses frais de zèle à servir la police. M. Garnier n'avait pas de ces scrupules de légalité quand il se mettait au service du coup d'Etat et que dans les journaux officieux de l'Empire, il annonçait aux populations émerveillées les splendeurs du baptême du prince impérial et les générosités de son César à l'égard des inondés de 1856.

Mais passons. Les circonstances sont trop graves pour que nous nous arrêtions aux erreurs de jeunesse de M. Ch. Garnier, rédacteur du *Mémorial de la Loire* et de la *Décentralisation*.

Cette conviction que la dissolution seule peut nous sauver pénètre si bien dans les esprits, que des journaux conservateurs même, comme le *XIXe Siècle*, s'unissent, pour la recommander, aux feuilles radicales. Ce journal constate qu'il reçoit de Paris et des départements des lettres d'une foule « de bourgeois, de commerçants, de cultivateurs, de manufacturiers, de rentiers » tous unanimes à repousser les prétentions anarchiques de cette coalition aussi honteuse qu'impuissante de légitimistes et d'orléanistes qui, ne pouvant s'emparer de la France veulent la perdre, et ne rougissent pas de se mettre à la remorque des bandits qui ont reçu des faveurs du Deux-Décembre.

Le *XIXe Siècle* constate comme nous que le renouvellement partiel « n'est qu'une demi-mesure, qui ne sera peut-être qu'nn tiers de mesure » et il ne s'y résigne qu'à regret. Pour lui, le vrai remède n'est pas là.

« Si, dit-il, l'énergie de M. Thiers se soutient, et si l'illustre chef de l'Etat, battu par ses ennemis et les nôtres, *se retire de l'Assemblée avec tous les députés du côté gauche*, il est certain que le côté droit, réduit à l'état de parlement croupion, se fera peur à lui-même et désertera en pleine victoire. »

Il est vrai qu'il ne voit là qu'une mesure extrême, en cas de défaite pour M. Thiers. Nous croyons, nous, qu'il ne faut pas attendre la défaite, mais la prévenir par un projet de loi de dissolution. Ne l'oublions pas; en effet, il ne s'agit pas en tout ceci des seuls intérêts de M. Thiers, mais de ceux de la France, qui ne peut sans danger rester plus longtemps exposée à ces alternatives énervantes de crainte et d'espérances. A un peuple qui travaille, à un peuple surtout qui a besoin de se relever, il faut le calme et la tranquillité; il faut la sécurité du lendemain. Ce calme et cette sécurité, la France ne les aura jamais tant qu'elle laissera le moyen de les troubler à des hommes qui n'ont d'autre intérêt que le désordre et dont tous les efforts ne tendent qu'à multiplier les crises.

Perpétuer la situation présente, c'est marcher infailliblement à la guerre civile. Nous ne doutons pas en ce moment de la victoire des républicains. Outre le nombre ils ont pour eux le droit. Si les partis monarchistes avaient l'audace de mettre la main sur la République, ils recevraient bien vite le châtiment qu'ils auraient mérité. Mais à quoi bon attendre de pareilles extrémités quand on peut les éviter par un appel au suffrage universel? Quoi de plus simple que de consulter le pays? Quoi de plus logique que de s'en remettre au verdict de la souveraineté nationale? Combien de fois a-t-on dissous des assemblées pour des causes infiniment moins graves?

Allèguera-t-on les Prussiens? Outre l'inconvénient d'avoir été battus dans leur campagne contre la République, les monarchistes ont été contraints de laisser sur le champ de bataille cet argument commode. Craignant qu'on ne retournât contre eux les batteries dont ils avaient fait si grand usage contre les partisans de la dissolution, ils ont dit et répété à satiété que les Prussiens ne s'occupaient en rien des affaires intérieures des partis, que les royalistes pouvaient renverser M. Thiers et la République sans avoir rien à craindre de ce côté.

Dans l'enivrement de leurs illusions ils ont par là proclamé sans vergogne que leur éternel argument du Prussien était simplement, comme nous le disions, un mensonge; ils se sont désarmés eux-mêmes, et maintenant, n'ayant plus la protection des canons Krupp, ils ne savent plus se défendre contre les approches menaçantes de la dissolution autrement que par des dénonciations sans fondement et des appels désespérés à une légalité qui n'existe pas.

Mais ce qui est plus grave pour ces factieux « honnêtes et modérés » c'est que des journaux conservateurs, des journaux étrangers absolument désintéressés dans la question, comme le *Times*, tiennent sur la situation de la France exactement le même langage que les journaux républicains.

On sait que le *Times* est le journal du haut commerce anglais, par suite le moins révolutionnaire des journaux. Eh bien! le *Times*, l'ennemi par nature et par intérêt des conseils extrêmes, pousse M. Thiers à imposer, à FORCER la dissolution en provoquant contre l'Assemblée *une grande explosion de l'indignation publique*.

« En l'absence d'une Constitution, dit-« il, la raison suffit pour prononcer. « L'Assemblée ne peut invoquer *aucun* « *droit légal* pour prolonger son exis-« tence. Si la droite s'oppose à la disso-« lution, M. Thiers aura raison d'insister « résolûment afin *que la nation soit* « *consultée*... La nécessité justifierait les « mesures nouvelles. Peut-on sortir de la « crise présente par un autre moyen? Si « la Chambre des communes prenait vis-« à-vis du premier ministre l'attitude « prise par l'Assemblée de Versailles en-« vers le président de la République, *le* « *chef du cabinet ferait appel à la na-* « *tion*. Que M. Thiers agisse de même; « et malgré les récriminations en faveur « des formes légales, sa conduite aura « l'approbation morale de l'étranger et « obtiendra le verdict de l'histoire. »

On voit que le *Times* va même plus loin que nous, car il semble faire assez bon marché des formes légales. Nous n'en demandons pas tant, nous les radicaux, qu'on accuse d'être révolutionnaires quand même. Nous demandons simplement que M. Thiers prépare un projet de dissolution, dans toutes les formes légales, en déclarant bien haut qu'il se retirera si sa proposition est repoussée, et que toute la gauche fasse la même déclaration. Libre à M. Garnier de trouver cela illégal, mais nous ne le croirons que quand on nous aura montré un texte de loi qui s'y oppose. Ce que nous voulons, ce n'est donc pas un coup d'Etat, c'est une résolution énergique sans doute, mais absolument légale. Ce n'est pas notre faute si la droite s'est mise dans le cas de voir toute la France se déclarer contre elle, de se faire chasser de Versailles, non par des baïonnettes ni par des prétoriens, mais par le seul soulèvement de la réprobation publique.

Le *Temps*, qui n'ose pas aller jusqu'à la dissolution immédiate et complète, reconnaît cependant tout comme nous la gravité de la situation. Il n'hésite pas à déclarer que l'état actuel ne peut pas durer, parce que « la balance des partis dans l'Assemblée menace de rendre le gouvernement impossible, » parce que les esprits se précipitent vers la dissolution : « On n'a pas l'habitude, dit-il, dans ce journal, de parler témérairement au nom de l'opinion publique, et de donner ce qu'on souhaite pour le vœu du pays tout entier. Mais il *faut être aveugle pour ne pas voir où tend l'opinion, et jusqu'où peuvent aller ses impatiences.* »

Après avoir si longtemps combattu la dissolution, il n'ose pas se déjuger, mais on sent qu'il est fortement ébranlé :

« Sans approuver le langage du *Times*, dit-il, nous avons jugé utile de le reproduire. Il faut que *notre état soit bien violent* pour suggérer à un journal étranger, désintéressé, libéral et ordinairement plein de mesure, des conclusions que ne désavoueraient pas nos radicaux les plus absolus. Ces conclusions, le gouvernement ne peut ni ne doit les adopter; mais il peut et doit détendre et modifier la situation en proposant le renouvellement partiel. Proposer veut ici dire imposer, sans nul sous-entendu de violence : le résultat, en effet, ne saurait être douteux, si le gouvernement prend l'initiative. Dans une question de ce genre, le chiffre et les éléments de la majorité n'auront aucune importance. Une majorité quelconque, fût-elle d'une seule voix, suffira. Le gouvernement est donc assuré de l'emporter, et nous lui conseillons de ne pas perdre de temps. »

Nous croyons, quant à nous, que le renouvellement partiel ne ferait que prolonger une situation insupportable; nous croyons surtout que c'est là une mesure constitutionnelle, engageant l'avenir, pour laquelle ni l'Assemblée ni le gouvernement n'ont reçu mandat du pays. Par conséquent, quand même le renouvellement partiel devrait être aussi efficace que nous le jugeons impuissant, encore faudrait-il commencer par dissoudre l'Assemblée actuelle et faire appel au pays pour savoir s'il approuve cette mesure.

Il n'y a donc pas à hésiter. A tous les points de vue, la nécessité de la dissolution s'impose à nous.

EUGÈNE VÉRON.

NOUVELLES POLITIQUES

Cela ne peut pas durer

Ce mot qu'on attribue à M. Thiers est dans toutes les bouches. Aussi le mouvement de l'opinion publique en faveur de la dissolution se prononce-t-il sur tous les points de la France.

A Lyon, nos adresses dissolutionnistes se couvrent de signatures, au grand désespoir des conspirateurs monarchiques qui invoquent à cor et à cris l'intervention du parquet et des gendarmes pour comprimer cette explosion du sentiment public.

Ces mêmes adresses sont reproduites par un très-grand nombre de journaux de l'Est, du Midi et du Centre. Tous les citoyens soucieux du salut de la patrie comprennent que le moment est définitivement venu de mettre la nation en demeure de parler.

Le *Progrès de la Somme* donne, de son côté, le texte d'une autre adresse répandue à Amiens et dans les environs, et où l'on demande aux représentants de la Somme, MM. Changarnier, Blin de Bourdon, des Rambures et autres, qui ont voté avec la minorité du 29 novembre, de donner leur démission.

Paris ne se laisse pas distancer par la province. Fidèles interprètes de la pensée de tous les bons citoyens, de tous ceux qui ont horreur des troubles et de l'anarchie, les journaux républicains les plus modérés de la capitale n'ont qu'une voix pour réclamer la dissolution.

L'*Union*, journal de la pure légitimité, donne aujourd'hui une nouvelle que nous voulons croire vraie. La voici :

« A l'*Union républicaine* et à la *gauche républicaine* il a été décidé qu'il y avait lieu de faire choix de candidats qui se prononceraient pour la dissolution à bref délai.

« Ces deux groupes républicains ont nommé pour délégués : à l'*Union républicaine*, MM. Louis Blanc, Lepère et Boysset; à la *gauche républicaine*, MM. Albert Grévy et Magnin. »

Rien de nouveau au sujet de la situation ministérielle.

On assure que le ministère de l'Intérieur a été offert ce matin à M. Dufaure, qui a refusé.

La nomination de M. Dufaure au ministère de l'Intérieur n'aurait pu d'ailleurs mettre fin aux difficultés actuelles, puisqu'il aurait fallu, dans ce cas, chercher un nouveau ministre de la justice.

On parle toujours beaucoup des candidatures ministérielles de MM. Casimir Périer et Ricard.

La majorité du 29 novembre et la majorité du 30 novembre réunissent en ce moment toutes leurs forces pour se mesurer de nouveau à l'occasion de l'élection des commissaires qui seront chargés d'étudier le projet du gouvernement sur les *conditions* de la responsabilité ministérielle.

La majorité du 29, c'est-à-dire les trois fractions de la gauche, vient d'arrêter la liste de ses candidats. On verra leurs noms dans notre correspondance de Versailles.

Quant aux fractions de la Droite, elles mettent sur leur liste d'opposition : MM. Bathie, d'Audiffret-Pasquier, Raoul Duval, Prax-Paris, Larochefoucauld, Bisaccia, etc... Admirable mélange de bonapartistes et de légitimistes!

Le budget de la guerre et des travaux publics est voté au pas de course. La droite a bien autre chose à faire que de s'occuper de ces vétilles. Elle est pressée d'en arriver à la discussion du budget de l'instruction publique.

C'est l'occasion qu'on attend pour exécuter M. Jules Simon, comme on a exécuté samedi M. Victor Lefranc.

Un de nos correspondants de Paris nous écrit :

« Il paraît que M. Thiers est bien résolu aujourd'hui à laisser tomber tous ses ministres, les uns après les autres, sans sourciller. Il fera le pays juge entre la conduite du gouvernement et la conduite de la droite. Le président d'ailleurs ne cèdera pas un seul portefeuille à ses adversaires du 29 et du 30 novembre. »

Un journaliste fameux, qui ne reparaît sur la scène que dans les moments de crise, M. Emile de Girardin, qui n'est certes pas un républicain, déclare aujourd'hui dans une lettre au *Soir*, que M. Thiers restera invincible s'il s'appuie résolument sur la gauche, c'est-à-dire sur la partie de la Chambre qui représente seule l'immense majorité du pays. Cette lettre, adressée à M. Pessard, nous paraît digne d'être citée à titre de document :

Lundi, 2 décembre.

Mon cher ami,

Votre article d'hier soir est excellent.

Maintenez fermement la ligne que vous venez de tracer, car c'est la seule qui ne conduise pas à la guerre civile et qui soit d'accord avec les ensei gnements du passé.

Je ne remonterai pas plus haut que le règne du roi Louis XVI. Quelle était sa gauche? — C'était Turgot. Comment Louis XVI s'est-il fait engloutir par la Révolution de 1789? — En chassant ignominieusement Turgot, c'est-à-dire en versant à droite.

Comment la Restauration de 1815 s'est-elle fait engloutir par la Révolution de 1830? — En versant à droite.

Comment la monarchie de 1820 s'est-elle fait engloutir par la Révolution de 1848? — En reniant son origine et en versant à droite.

Comment la République de 1848 s'est-elle fait engloutir par le coup d'Etat du 2 décembre 1851? — En versant à droite.

Comment l'Empire de 1852 s'est-il fait engloutir par la Révolution du 4 septembre 1870? — En versant à droite, lorsque le jour où il recevait la nouvelle de la capitulation de Sedan, la seule chance de salut était de se jeter franchement et résolûment à gauche.

Qu'instruit par ce passé qui défie tonte contradiction, M. Thiers ne commette pas la faute qui a perdu ses devanciers! L'hostilité de ses anciens amis de la droite lui rend l'immense service de le dégager envers eux. Qu'il ne tergiverse pas! Qu'il prenne résolûment la direction de la gauche!

C'est à la gauche qu'il doit de n'avoir pas été renversé le vendredi 29 novembre 1872. Avec elle, il sera invincible, car il aura derrière lui pour le ramener l'immense majorité de la France électorale. Si, au contraire, M. Thiers abandonnait la gauche qui l'a défendu pour revenir à la droite qui l'a combattu, nul ne pouvant compter sur lui, il ne tarderait pas à être justement abandonné de tous, et à tomber piteusement par terre entre la gauche désertée et la droite implacable.

Insistez, insistez!

Tout à vous,

ÉMILE DE GIRARDIN.

Une remarque que tout le monde fait en ce moment est celle-ci, dit le *Rappel* :

Le grand crime de M. Thiers, aux yeux des royalistes, est dans les alliances qu'il accepte.

En effet, M. Thiers accepte l'alliance des républicains.

Les royalistes, eux, n'acceptent que l'alliance — des bonapartistes.

Tout le monde admire l'indignation que cette union du président de la République avec les républicains fait éprouver à ces royalistes en train de tendre la main à la main qui, il y a eu hier vingt et un ans, les a empoignés au collet et traînés à Mazas.

La *Correspondance universelle* annonce sérieusement que l'ex-empereur aurait conclu avec le comte de Chambord un traité secret d'alliance offensive et défensive contre M. Thiers, c'est-à-dire contre la République. L'*Univers* raille cette nouvelle et la feuille catholique a raison.

A quoi bon un traité? demande l'*Avenir national*. Les partis monarchistes n'ont-ils pas été de toute éternité, en 1850 comme en 1872, ouvertement alliés pour le renversement de la République? Pourquoi faire intervenir une pièce secrète, embarrassante pour plus tard, lorsque tout se passe au grand jour et qu'il faut être véritablement aveugle pour ne point voir cette coalition?

On lit dans le *XIXe siècle* :

« Nous prévenons MM. de Castellane, de Larochefoucauld-Bisaccia, Raoul Duval et Anisson-Duperron, qu'ils ont vraiment tort, dans leur furie politique, de parler en wagon comme s'ils y étaient seuls et d'oublier le huitième voyageur qui y était assis avant eux.

« S'il ne nous répugnait pas de faire le métier de M. Raoul Duval, nous pourrions *rapporter* la conversation plus qu'étrange que ces quatre messieurs tenaient ensemble, conversation à laquelle M. de Barante, qui se respecte, ne prenait aucune part. »

Nous trouvons cette statistique significative dans le *Bien public*, organe officieux de la présidence :

« Ceci vous paraîtra peut-être oiseux, de notre part, dit le *Bien public*; cependant il n'est pas sans intérêt de reproduire ici une courte statistique que nous transmet un de nos lecteurs relativement au vote du 29 novembre. Tous les ducs qui font partie de l'Assemblée ont voté contre l'amendement Dufaure. Sur vingt-quatre marquis, deux seulement ont voté pour. Tous les vicomtes, au nombre de onze, ont voté contre ainsi que les barons, sauf un, et ils sont quatorze. Quant aux nobles en général, quatre-vingt-un ont voté contre et trente-trois pour; en sorte que la noblesse a fourni cent soixante-quatorze voix hostiles et quarante favorables, tandis que les députés sans particule ou non titrés ont fourni cent soixante-une voix contre et trois cent trente-deux pour. »

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

Paris, 3 décembre 1872.

Monsieur,

Maintenant que la crise est non pas absolument passée, mais traverse une période plus calme, il n'est pas inutile de se demander comment s'est comporté le monde des affaires durant ces derniers jours. Le crédit est avant tout d'une susceptibilité outrée, il a bien quelque chose de la sensitive et le moindre choc le fait se replier sur lui-même et se refuser. Il en résulte, qu'une inquiétude prolongée porte le désordre dans le commerce, l'industrie et le monde de la spéculation.

Commençons par la bourse. Elle a tenu bon pendant ces quelques jours d'orage; puis le beau temps revenu, elle s'est un peu affaissée. On aurait tort d'attacher une importance trop grande à ces deux faits. Depuis que l'empire a créé ou laissé créer une aristocratie financière, le marché appartient pieds et poings liés à six ou huit entreprises colossales qui peuvent, en se coalisant, faire à la bourse tout ce qu'elles voudront. Si le gouvernement est avec elles, le marché ne s'émouvra qu'en tant que les cours pourront produire un effet sur l'opinion publique. Il a plu aux maîtres de la spéculation de donner, eux aussi, un vote de confiance à M. Thiers et la hausse est venue. La bataille parlementaire terminée, ils se sont éloignés du tapis vert et la place a cessé d'être dominée par la politique. La baisse est venue pour des raisons toute financières.

Les négociants des divers pays ne se sont pas tenus à des adresses républicaines. Diverses députations sont venues à Versailles présenter aux députés de plusieurs départements un mandat impératif. On cite diverses notabilités commerciales et industrielles du Nord qui auraient tenu ce langage à certains députés : « Si vous vous prononcez contre le gouvernement de la République, nous voterons contre vous aux prochaines élections. Si la droite arrive à dominer, le pays sera livré à l'anarchie et la plupart des usines du Nord fermeront dès le lendemain. »

Il eût été doublement triste de voir renaître l'anarchie car elle serait venue nous prendre en pleine prospérité. Le dernier état de situation de la Banque dénote une augmentation de portefeuile de 25 millions et les échéances sont des plus heureuses. Le 15 novembre, sur 43 millions d'effets de commerce à recouvrer sur la place de Paris, 40 ont été payés à présentation : 2,300,000 l'ont été le lendemain avant midi; 700,000 francs ont été remboursés après protêt. Un dernier indice enfin du retour de la prospérité : c'est l'affluence du nombre des voyageurs dans Paris. Les deux grands hôtels, celui du Louvre et celui de la Paix ont présenté un excédant de recettes permettant à la malheureuse Compagnie Immobilière de payer un faible à-compte à la société du Crédit foncier, sa créancière impitoyable. Ce fait de la présence continue des étrangers est au moins une satisfaction. Nous pourrons faire toutes les folies politiques, subir tous les malheurs; les hommes de tous les pays du monde viendront toujours parmi nous et continueront de dire, comme ils le font chaque jour, qu'ils sont heureux au contact des Français.

Revenons donc aux affaires. Le ministre du commerce a réclamé l'avis des chambres de commerce sur une modification à la loi sur les patentes. Il n'y a pas de matière plus ardue, de question plus agitée que celle-là. C'est une preuve que l'impôt lui-même est mauvais; que sa répartition est toujours vicieuse, injuste; ses catégories compliquées et sans fin. Le commerce de Paris, en offrant patriotiquement de supporter un impôt sur le chiffre d'affaires, nous a montré le chemin qui mène à l'*income-tax* et à la fin de l'*impôt des patentes*. La chambre de Marseille a fait imprimer sa réponse aux questions ministérielles. Elle demande notamment qu'on augmente le chiffre de la patente en ce qui concerne les banquiers, les steamers et que les armateurs soient allégés.

La même ville de Marseille possède une société pour le développement de la dé-

---

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
30. — *Commencé le 6 novembre* 1872

LE

DERNIER CRIMINEL

PAR

OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

TROISIÈME PARTIE

LE DRAME DE LA CONSCIENCE

(Suite)

Ce pistolet, il l'armait, le regardait, l'amorçait, et tout en l'éloignant quelquefois comme avec effroi, le reprenait et le dirigeait sur lui-même.

Soudain il parut faire un violent effort, s'arrêter à un parti décisif et conclure violemment; il se saisit de l'arme meurtrière et, appuyant le doigt sur la détente, dirigea le canon contre sa poitrine.

Une bruyante détonation se fit entendre.

Mais la jeune femme, qui s'était derrière lui avancée sans bruit, lui tira le bras vivement, et la balle, déviant, alla se loger dans la muraille.

Il n'en tomba pas moins comme s'il avait été frappé. La commotion morale avait porté, à défaut de la balle.

III

EN VILLÉGIATURE.

C'était dans les premiers jours de mai. Il y avait du soleil dans le ciel, des sentiers dans les bois et des chansons dans l'air.

Le printemps souriait à travers les buissons verts et les lilas fleuris.

L'alouette chantait sur les branches feuillues, entonnant l'hymne du réveil de la nature longtemps assoupie. Les merles, les sansonnets et les rossignols, de leurs voix perlées, remplissaient la campagne de leurs chants joyeux.

Une brise folle, enveloppant les longues feuilles des hauts marronniers, se jouait dans les branches, secouait les brindilles parfumées et tordait les bouquets blancs aux panaches ondoyants.

... Puis alors c'était comme une neige printanière qui tombait sur le gazon émaillé de marguerites et de gratioles... comme un concert répété d'écho en écho, comme une fête céleste conviant le monde invisible et les cœurs épanouis à la joie universelle.

Il était six heures du matin, et à travers la route sinueuse, tordue, pleine d'ombre et de soleil, ruban moiré et argenté se déroulant au milieu d'arbres fruitiers et de haies d'églantiers, de chaumières, de fermes, de pâturages, et dominant l'immense océan qui mène de Villerville à Honfleur, marchait une jeune femme suivant, attentive, les mouvements d'un ravissant petit garçon qui s'ébattait devant elle.

Il y a six heures de route de Caen à Trouville et à peine trois quarts d'heure de Trouville à Villerville.

Villerville, c'est le coin privilégié des simples et des rustiques, de tous ceux qui n'aiment point les plages éblouissantes de toilettes mondaines et fuient les concerts ennuyeux et les cancans insipides des casinos.

Trouville a ses éblouissements, Villerville a sa simplicité. C'est affaire de goût et de tempérament. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir les Parisiens insatiables de plaisirs et de contrastes, profiter du voisinage et pousser une pointe passagère jusqu'à ce village abrupte et rebelle au progrès.

On grimpe sur les hauteurs du côté des Roches-Noires. Bientôt on se perd dans l'immense nature. On plonge un regard étonné et fasciné dans le gouffre infini pailleté par le soleil, gonflé par l'ouragan, qui s'étend à perte de vue et vient étincelant, comme une lame d'or, ou de la vague irritée haute comme la montagne et profonde comme l'abîme.

La population de Villerville est saine et droite. Les cultivateurs consentent encore à se pencher sur la terre et à lui demander compte de ses trésors, les pêcheurs acceptent la pensée de partir en mer et d'aller disputer au flot les richesses enfouies dans ses profondeurs, les femmes ne dédaignent pas de travailler au filet et au petit jour d'aller à la crevette et à la moule.

Elles tournent bien quelquefois la tête avec un soupir du côté de Trouville, dont le voisinage les attirera un jour ou l'autre; mais elles se contentent pour l'instant de ne dépouiller le voyageur que de ce qui est trop lourd pour sa poche.

D'ailleurs, rien de pittoresque comme Villerville. Creusé dans une vallée pleine d'aspérités, bâti avec une irrégularité presque sauvage, égayé par d'élégants chalets, abrité par d'énormes rochers qui font à sa virginité comme une ceinture de granit, que le temps plus que la fécondité se chargera d'élargir, c'est un coin qui appartient à la fois au monde rustique, au monde parisien et au monde maritime.

De la rue principale on descend à la mer par une route sans prétention et l'on s'égare à l'aise sur sa plage, non pas belle, plate et unie comme plusieurs de ses voisines, ni droite, alignée, dallée, comme certaines autres, mais pierreuse, rocailleuse, glaiseuse, inégale, semée de roches et couverte de varech.

Là, Paris ne vous poursuit plus, c'est tout bonnement la mer et la campagne : des mères heureuses, des enfants joyeux, des savants au repos, des artistes en bonne fortune d'ébauches, des rocs à pic, une mer immense et tourmentée, une terre humide que le caillou dispute aux crabes, une atmosphère imprégnée d'air salin et renforcée par le parfum âcre du varech qui grimpe aux roches moussues et le long des moulières ployant leurs lourdes grappes au grain gonflé et aux feuilles ruisselantes d'eau; puis, à certaines heures, plus rien : la mer arrive comme une furie, clapotant dans les roches, reculant pour revenir plus audacieuse, elle envahit tout, enveloppe tout et étend son domaine jusqu'au pied des maisons.

Mais la jeune femme et son enfant que nous avons rencontrés au haut de la côte redescendaient, traversaient le pays et gagnaient la plage.

C'était la marée basse.

Il fallait voir comme le petit bonhomme qui bondissait, pareil à un chevreau en plein champ, s'en donnait à cœur joie, crevant le varech sous son pied alerte, brisant le coquillage et la tête du crabe imprudent, courant aux moulières et dévorant la moule crue baillant au soleil.

— Pas si vite! criait la mère.

L'enfant une seconde suspendait sa course; mais, emporté par l'ardeur de son âge et la violence de son tempérament, il repartait soudain, jusqu'à perdre haleine.

— Pas si loin! criait toujours la mère.

L'enfant revenait doucement, mais, séduit par un roc au pic inaccessible, il déviait encore et recourait éperdu.

D'un regard inquiet, la mère le suivait dans ses échappées vertigineuses, et souriait toute tremblante et toute peureuse.

Elle était jeune encore et belle à ravir, cette mère anxieuse. Mise avec une élégante simplicité, sa silhouette se détachait pure et idéale dans la brume ensoleillée qui s'élevait du bord de la mer, l'enveloppait comme d'une gaze légère frangée de soie et d'or.

Elle marchait avec cet abandon qui n'est pas la nonchalance et qui tient à la grâce. Son front rayonnant alors ne parvenait pas à chasser tout nuage de mélancolie, et ses lèvres qui buvaient la vie à sa source féconde, et ses yeux qui s'ouvraient tout grands pour mieux voir la nature et son enfant, ne dissimulaient pas ce qu'il y avait d'inquiétude et de tristesse dans cette belle tête à l'attitude rêveuse et fatiguée.

Elle erra par les roches, longea le bord de la mer, s'assit, se leva et oublia, puis, songeant soudain à l'heure, elle rappela l'enfant et reprit la route de la côte.

— Nous partons déjà? dit ce dernier, tournant un regard de regret vers ses châteaux de sable et ses parterres de coquillages.

— Oui, il le faut, ton père doit être réveillé, il est peut-être levé, et tu sais qu'il n'aime pas rester seul.

L'enfant prit son parti avec insouciance et marcha devant.

Quelques minutes après, on entendit le carillon aigre d'une petite sonnette, une porte grillagée s'ouvrit et la jeune femme, montant plusieurs marches de pierre, apparut sur la plate forme d'un terrain qui dominait la mer.

Elle fit quelques pas et s'arrêta.

— Comment te trouves-tu? mon ami, dit-elle à un homme, presque un vieillard, enveloppé dans une ample robe de chambre, le corps enfoui dans un fauteuil et la tête reposant sur deux oreillers.

— Pas mal, répondit-il en ébauchant un sourire qui ne fut qu'une lueur passagère et pâle sur ses lèvres flétries, et tendant à la jeune femme une main jaune et amaigrie.

— Tu t'es levé bien matin, il me semble, aujourd'hui, — c'est bon signe.

Il secoua lentement la tête avec un sourire amer, et répondit :

— Je n'ai pu reposer de la nuit.

Ce vieillard était un jeune homme; c'était Lacheual, relevant alors d'une grande et terrible maladie qui avait failli vingt fois l'emporter et à laquelle il ne paraissait avoir échappé que par le miracle de l'âge et d'une organisation exceptionnelle.

Il entrait en convalescence; les médecins, d'un commun accord avaient ordonné l'air salin des côtes normandes, et Gabrielle, l'enlevant à ses préoccupations d'affaires, l'avait amené à Villerville et avait loué pour la saison la petite maison où nous le retrouvons.

Ce que la pauvre femme avait dépensé de zèle et de dévouement pendant tout le long hiver qui venait de s'écouler, était inouï.

A elle toute seule elle avait plus fait que tous les médecins, le docteur Hugonet à leur tête.

Elle avait veillé jour et nuit, soulageant le corps et relevant l'esprit, plus abattu, plus gravement atteint que le physique ne l'était encore.

La preuve, c'est que de ce côté la maladie résistait.

L'appétit était revenu, l'estomac fonctionnait, les jambes retrouvaient quelque force, mais le cerveau était atteint; l'intelligence, cette intelligence si vigoureuse, si lumineuse dont cet homme avait donné tant de preuves dans ses travaux, avait peine à se faire jour; il était lourd, affaissé; son regard restait atône. Par moment on eût dit qu'il n'était point malade, mais qu'il tournait à l'hébétude.

Depuis qu'il était au bord de la mer, le corps allait même tout à fait bien, sauf sa caducité irrémédiable, c'est-à-dire qu'il ne souffrait point, il entrait en pleine convalescence. Mais le cerveau faiblissait en proportion.

Parfois il déraisonnait, il battait la campagne, et Gabrielle l'écoutait et le regardait, se disant, soucieuse et le cœur serré :

— Est-ce donc là l'homme que j'aime?

Une voix secrète au fond du cœur lui répondait :

— Non, ce n'est pas celui-là.

(A suivre).

fense de son commerce et de son industrie. Cette société vient d'adresser a M. le ministre du commerce une longue lettre qui résume assez bien les griefs du public contre la compagnie P.-L.-M. Il paraît que le retard apporté aux expéditions est tel, que l'audience du jeudi au tribunal de commerce est entièrement consacrée aux affaires de cette nature.

Pendant que Marseille et Nîmes manquent de charbon, le carreau des mines du Gard et de l'Hérault est encombré. Les vins restent dans les gares. A l'autre extrémité de la France, c'est la compagnie de l'Ouest qui laisse sur les quais les blés de la récolte de 1872. Au milieu de la prospérité républicaine, le fameux outillage national dont on parlait tant sous l'empire, ne peut fonctionner.

Le ministre fait à cela une étonnante réponse : « C'est une affaire de droit commun ; adressez-vous aux tribunaux.» Il faut penser tout le contraire. Un monopoleur est en dehors du droit commun. Il doit un compte sévère de tous ses actes. Le gouvernement doit le surveiller étroitement. Le contrat, la charte de concession, le firman, doit être sévèrement analysé; on doit au besoin aller jusqu'à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La vérité est : que l'empire administratif et financier existant toujours, le ministre n'est le maître de quoi que ce soit. Il est le commis de la féodalité industrielle et rien de plus en ces matières. Le renvoi aux tribunaux est un de ces procédés comme en avait Rouher ou Forcade la Roquette. Cela veut dire : que voulez-vous que j'y fasse ? Sortez-en comme vous pourrez. Pourtant nous ne sommes pas en monarchie.

ACHILLE MERCIER.

A VERSAILLES

Versailles, 3 décembre 5 h. soir.

La conspiration continue : — « Nous le fatiguerons, nous le harcèlerons tant qu'avant trois semaines le pouvoir sera à nous. »

Voilà ce qu'ils disent, ce qu'ils répètent à chaque instant. Après M. Lefranc, ils en cherchent un autre à renverser. « Nous voulons jouer aux quilles avec les ministres. »

Et le pays ? Le pays s'arrangera comme il pourra. S'il se lasse, tant mieux! La République en souffrira ; tout bénéfice pour les royalistes.

***

Aujourd'hui M. Rouher est le chef avéré de la droite ; depuis la transaction passée entre M. Ernoul et M. Gavini, les légitimistes se sont livrés aux représentants de l'homme de Sedan, les orléanistes ont oublié leurs anciens griefs, et la coalition des rancunes est complètement organisée. Chacun, du reste, y a mis du sien ; les Corses ont voté l'abolition du décret de spoliation ; ils ont, sans protester, laissé publiquement traiter leur maître de voleur, et au prix des millions puisés dans la caisse de l'Etat ils ont acheté l'alliance des partisans de la branche cadette.

Quelle édifiante moralité!

***

Cette monstrueuse alliance n'en est pas moins un danger. Les coalisés, après avoir fait échec aux ministres, prétendent donner encore l'assaut au président de la République. Ils ne réussiront pas ; c'est du moins fort probable. Mais il ne faut pas oublier que leur plan consiste surtout à agiter le pays ; à cela ils réussiront.

La crainte d'augmenter le mécontentement de l'opinion publique contre eux ne les touche guère ; ils savent que les populations sont édifiées sur leur conduite et qu'elles se prononcent unanimement contre les intrigues royalistes. Certains de ne pas être réélus, il jouent leur va-tout sans le moindre scrupule.

***

On reprend la discussion sur le budget. Il y a un peu plus de députés qu'hier ; en revanche, ils n'écoutent pas ; on a distribué le premier volume de l'enquête parlementaire sur le 4 Septembre. Tous les députés coupent les feuillets du gros volume ; la Chambre ressemble à un immense cabinet de lecture. Les orateurs se succèdent à la tribune, les députés restent le nez dans l'énorme volume. On vote ; c'est à peine si quelques-uns lèvent la main.

***

De nombreuses adresses sont encore arrivées aujourd'hui ; M Caduc a notamment déposé celle des conseillers généraux de Bordeaux. M. Méline a remis celle des habitants de Saint-Dié, qui ne compte pas moins de 1,500 signatures.

***

Divers amendements sont discutés au milieu de l'inattention la plus complète. Ils ont tous un sort malheureux — excepté celui de M. Chaurand. Ce baron du Saint-Empire, voulant prouver au saint Père sa reconnaissance, demande 3,100 fr. de plus pour les aumôniers; les applaudissements du banc des marguillers sont le prélude d'une victoire : l'augmentation est accordée.

Il va pleuvoir sur la droite des décorations de saint Grégoire-le-Grand.

***

Pauvre M. Raudot! Il pleure, il gémit, il répète ses sinistres prédictions ; il montre le fantôme du déficit ; il demande des économies, encore des économies, toujours des économies! On n'écoute pas ; il lève au ciel des bras désespérés.

***

Au tour de M. Lorgeril qui ne manque jamais une occasion d'être ridicule.

Il prend texte de l'allocation pour les frais de justice militaire pour lire une tartine, dans laquelle il parle de la phalange d'avocats qui inonde la Chambre, de la nécessité de la discipline ; et sa voix est pâteuse, embarrassée; on comprend trèsdifficilement ce qu'il veut dire; on finit cependant, à quelques mots, par deviner qu'il s'élève contre l'indisciplin dans l'armée, qui a pour cause les *mauvaisese doctrines* qu'on a développées à la tribune.

Probablement M. de Lorgeril fait allusion aux protestations si remarquables du colonel Denfert, contre l'obéissance passive;— M. Denfert a pratiqué à Belfort cette *mauvaise* doctrine et il a vaincu, tandis que les partisans de l'obéissance passive n'ont éprouvé que des désastres.

MM. Cochery et de Cissey se donnent la peine de répondre à M. Lorgeril.

Du reste, le député breton n'avait présenté aucun amendement; c'est par amour de l'art, sans but pratique qu'il est monté à la tribune.

M. de Janzé attaque le budget des travaux publics.

La séance continue.

***

Les diverses fractions de la gauche se sont réunies pour arrêter la liste de leurs candidats pour la commission de constitution :

MM. Laboulaye — Gatien-Arnoult.
Delacour — Duchatel.
Marcel Barthe — Lefebvre-Pontalis (Antonin).
J. Grévy — Ricard.
Martel — De Fourtou.
E. Arago — Berthault.
De Marière — Jozon.
Schérer — Denormandie.
Cordier — Corne.
Gauthier de Rumilly — Leblond.
Christophle — Réné Brice.
Humbert — Delorme.
Denfert — Rive.
C. Périer — Boduin.
A. Grévy — Max-Richard.

***

On avait offert à M. Lefranc d'être porté dans son bureau, il a refusé.

M. Grévy n'a pas voulu accepter. Ce refus étrange excite bien des interprétations.

M. Grévy pouvait être nommé président de la commission.

On croit que M. Leroyer remplacera M. Grévy sur la liste.

***

Que fera cette commission ?

Si elle va au bout de son œuvre, si elle élabore une deuxième Chambre et le renouvellement partiel, elle aura enfoncé un clou monarchique ; — aujourd'hui, c'est le chapeau de M. Thiers qui y est pendu, demain rien n'empêche de le remplacer par une couronne.

CH. QUENTIN.

LE GÉNÉRAL DUCROT

Aucune mesure n'a encore été prise à l'égard du général Ducrot «un des plus honnêtes généraux qui nous restent », dit le *Monde,* organe de cette presse cléricale qui applaudissait jadis aux infamies du 2 Décembre.

On annonce cependant que le préfet du Cher a été mandé à Versailles, ainsi que l'auteur de la circulaire enjoignant aux gendarmes de dresser des listes de « suspects. »

Le *Siècle* assure à ce propos qu'une enquête a été ordonnée par le président de la République, et que le commandant en chef du corps d'armée de Bourges sera révoqué immédiatement, si les faits dont s'émeut et s'indigne à bon droit l'opinion publique sont reconnus exacts.

En attendant que la question de la circulaire aux gendarmes soit tirée au clair, il est bon de dire qu'on est déjà pleinement édifiés sur la question de la mobilisation des troupes placées sous le commandement de M. Ducrot.

Le fait remonte au 26 octobre, c'est-à-dire quinze jours avant la rentrée de la Chambre.

M. Ducrot, un des membres les plus forcenés de la droite, connaissait parfaitement ses projets ; aussi, prenait-il d'avance ses précautions, en prévision d'un coup d'Etat monarchique.

L'*Evénement* a reçu « de source authentique » et publie aujourd'hui le texte de la circulaire adressée à cette date, par M. Ducrot au général de Fontanges, commandant au camp d'Avor, pour le cas où les troupes de ce camp seraient mobilisées.

19e DIVISION MILITAIRE

Etat-major de la Division.

N° 857.

Bourges, 26 octobre 1872.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cas où les troupes d'infanterie du camp d'Avor seraient mobilisées pour rétablir l'ordre sur un point quelconque de la 19e division militaire, les corps ou fractions de corps mis en route devraient emporter avec eux leurs effets de campement, 60 cartouches par homme, et deux jours de vivres dans le sac.

Les vivres consisteraient en biscuits, riz, sucre et café, lard ou viande salée.

Aussitôt l'ordre de départ parvenu, la distribution des deux jours de vivres serait faite immédiatement à l'effectif mis en route.

Les allocations de riz, sucre et café délivrées au départ et pendant les opérations de la colonne, auraient lieu à titre gratuit; celles de lard seules seraient remboursées au prix de faveur déterminé par la circulaire du 21 juillet 1871. Le lard et la viande salée seraient transportés par les soins de l'administration.

Les troupes recevraient d'abord la solde de route, et le ministre aviserait ultérieurement si elles devaient stationner plusieurs jours sur certains points.

En cas de mobilisation, les hommes partant auraient aux pieds leur meilleure paire de souliers et les guêtres de cuir; ils emporteraient la capote, la veste; ils prendraient dans le sac l'autre paire de souliers, une chemise, les guêtres blanches, un caleçon, le sac de petite monture ; les autres effets seraient sous la garde des hommes restés au camp et disposés le plus promptement possible en ballots, avec tous les soins nécessaires pour qu'au retour chacun trouve aisément ce qui lui appartient.

Les corps feraient suivre les détachements mobilisés d'une ou de plusieurs voitures régimentaires : cela dépendrait de la force et de la composition des détachements de chacun d'eux qui seraient mobilisés.

Aussitôt l'ordre de départ parvenu, les régiments devraient établir et envoyer sans retard à l'état-major de la division une situation des militaires partant, indiquant d'une manière distincte le nombre des officiers subalternes, des sous-officiers et des soldats, le nombre des chevaux, la quantité des bagages : tous renseignements nécessaires pour que l'administration du chemin de fer puisse être avisée du transport qu'elle aurait à exécuter si l'on avait recours aux moyens rapides.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le général de division, commandant la dix-neuvième division militaire.

DE LABADIE.

M. de Labadie est le chef d'état-major du général Ducrot.

Cette lettre, adressée à M. le général de Fontanges, commandant la 1re brigade du 8e corps d'armée, au camp d'Avor, a été communiquée à tous les corps (10e, 27e, 29e et 56e).

Si ces étranges *mesures de précaution* n'ont pas été ordonnées par le gouvernement, elles ont évidemment ÉTÉ PRISES CONTRE LUI.

Ce ne serait ni plus ni moins qu'un cas de haute trahison.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de la *France républicaine.*

Paris, 3 décembre 1872.

Peu de nouvelles positives, car tout est ajourné à vendredi matin, jour où probablement l'*Officiel* parlera.

D'ici là, il faut s'attendre aux nouvelles les plus contradictoires. Il faut s'attendre surtout à voir mettre en avant pour les ministères les noms les plus disparates. Chaque journal suggère les siens, non pas parce qu'on s'en est occupé, mais pour indiquer qu'on pourrait s'en occuper.

Il est certain que le ton des journaux de la droite a baissé à l'égard de M. Thiers, et, qu'affectant d'oublier la bataille de l'autre jour, on lui fait des mamours de toute espèce pour le ramener au bercail, mais il n'en est pas de même quant aux ministres dont on a juré le renversement successif afin de se tenir « dans la vérité du régime parlementaire. » Ainsi M. Rouher doit attaquer jeudi M. de Rémusat à propos des documents du traité de commerce, et M. Dupanloup doit pourfendre vendredi M. Jules Simon à propos du budget de l'instruction publique. Ces deux ministres renversés, on passera aux autres.

On assure que, pour agir de concert avec sécurité, les 335 ont constitué un comité de six délégués chargés de donner de l'unité aux efforts, chaque groupe d'ailleurs conservant son autonomie. M. Raoul Duval serait désigné comme le porte-parole habituel.

On prétend que les 370 en ont fait autant; mais ce renseignement est erroné. Seulement on croit que, si le gouvernement lance la proposition du renouvellement partiel, ce ne sera qu'autant que les 370 se seront engagés d'avance, par écrit, à le voter. Cependant, il faut admettre ce dernier point avec réserve, car il impliquerait une résolution qui n'est pas encore prise, l'adhésion de toutes les fractions de la gauche à l'expédient du renouvellement partiel.

L'alliance des bonapartistes et des droitiers continue à porter ses fruits. L'*Ordre* se montre un des organes les plus initiés de la coalition et publie des plans de campagnes. Cependant on assure que les nouveaux alliés ne se sont pas entendus sur la question de la pétition de Jérôme Napoléon. Les impérialistes n'ont pu décider la droite à en faire le terrain d'une nouvelle bataille contre M. Thiers et la question pourrait bien ne pas survivre à M. Victor Lefranc.

Il faut n'accueillir qu'avec réserve les bruits d'enquête relatifs à M. Ducrot. On m'assure de bonne source qu'après quelques explications fournies par le général, les choses en sont restées là. Cependant l'*Evénement* publie ce matin une pièce bien compromettante : les instructions données par M. Ducrot à l'un des officiers-généraux placés sous ses ordres : le général de Fontanges. Ça ressemble beaucoup, comme le disait l'autre jour le *Bien public*, et si la pièce est authentique, à la préface d'un coup d'État.

Une des questions qui compliquent le choix d'un ministre de l'intérieur est ce qu'on appelle déjà la question Calmon. Aussi dit-on que M. Target remplacerait M. Calmon comme sous-secrétaire d'Etat, ce qui me paraît bien singulier.

L'*Officiel* est rempli depuis quelques jours de véritables fournées de magistrats. Il serait bien intéressant de connaître les antécédents et les opinions de ces nouveaux fonctionnaires. Ce serait la meilleure façon de voir si, depuis vendredi et la proclamation de la République, le gouvernement a abandonné ses habitudes de recruter presque exclusivement la magistrature parmi les monarchistes, si en un mot, il donne à la République par lui reconnue une magistrature républicaine. Chaque journal du reste peut faire ce travail pour sa localité.

L'*Officiel* de ce matin contient la nomination de M. Dufraisse à une des meilleures perceptions de Paris. Est-il vrai qu'il s'agisse du fils de M. le représentant Marc Dufraisse, l'ancien radical qui s'est tant de fois séparé, dans des votes importants, de ses amis de l'extrême gauche ?

La *Liberté*, parlant d'un autre radical, le représentant Langlois, affirme qu'à la réception de vendredi soir à la présidence, le fougueux colonel a dit à M. Thiers : « Vous êtes notre chef de file, nous sommes vos mamelucks. » La *Liberté* met au défi l'honorable représentant de démentir ce propos qui serait si étrange dans la bouche d'un républicain. Nul doute que M. Langlois ne proteste.

L'amiral Saisset a donné officiellement sa démission du centre gauche. Dans la même réunion on a arrêté la liste des commissaires qu'on proposera jeudi dans chaque bureau. La gauche républicaine a fait aussi ses choix et on tâchera de fusionner.

On a inauguré hier, à la dérobée et dans le plus profond secret, le monument de Baudin.

Cela n'en dit-il pas plus que vingt articles sur la situation présente ? Deux ans après la chûte de l'empire, il faut qu'on se cache comme des malfaiteurs et qu'on s'enveloppe de manteaux couleur de muraille, pour honorer un des martyrs du 2 décembre !

Aussi, les curieux et les fidèles, déroutés par l'apparence déserte du cimetière, étaient-ils partis quand M. Desonnaz a procédé à l'inauguration. Comme au 4 septembre, comme au 22 septembre, comme à l'Assemblée, les républicains ont montré une abnégation dont il leur sera sans doute tenu compte tôt ou tard.

L'anniversaire de la bataille de Champigny a été aussi célébré à bas bruit. Après deux ans, le héros de cette journée, M. Ducrot, a encore le privilège d'occuper vivement de lui l'opinion publique.

Il y à à Toulon un singulier conflit. M. Espivent de la Villeboisnet, en sa qualité de commandant de la 9me division militaire, a puni un officier qui commandait un détachement envoyé au convoi civil d'un maître calfat, chevalier de la légion d'honneur, pour lui rendre les honneurs militaires. Selon M. Espivent de la Villeboisnet, les militaires ne doivent pas assister officiellement aux enterrements civils. Cependant le décret qui prescrit les honneurs à rendre aux membres de l'ordre de la légion d'honneur, ne stipule pas que pour y avoir droit il faut avoir un convoi religieux. Aussi l'autorité maritime a-t-elle très-justement levé la punition de l'officier. Vous voyez que nous irions tout droit, si on laissait faire tous ces pieux fonctionnaires, au rétablissement de la religion d'Etat. C'est déjà fait à moitié : aussi M. Boyer est-il très-logique en demandant un cimetière spécial pour les libres penseurs avec entrée particulière, et on espère bien que l'Assemblée, qui se divise plus facilement sur la politique que sur la religion, votera ce canon... pardon ! ce projet.

Chassés d'Allemagne, les jésuites sont en marché pour acheter le château de Rugf, à la frontière germano-belge, de façon à pouvoir, de là, seconder le clergé allemand dans sa lutte contre le pouvoir séculier. Au moins en France, ils n'ont pas la peine de lutter et s'emparent de plus en plus de ce pays qui finira par devenir leur citadelle en Europe.

LE SABRE ET LA CROIX

Lyon nous donne en ce moment le singulier spectacle des autorités ecclésiastiques et militaires s'embrassant à bouche que veux-tu. La fondation du troisième cercle catholique d'ouvriers nous a montré, bizarrement amalgamés, des officiers d'état-major et des chanoines, des généraux et des curés, des colonels et des vicaires se congratulant à tour de bras. Les hommes d'épée sont entrés dans la soutane des hommes de prières. Ils ont prononcé des sermons qui ne manquaient ni d'onction ni de citations sacrées. Je ne sais pas même si le colonel Lion n'a pas donné sa bénédiction.

La foi, sans doute, est une belle chose, mais nos braves officiers qui occupent leurs loisirs à fonder des cercles catholiques, me permettront-ils de remarquer que ces fonctions n'ont qu'un rapport très-éloigné avec l'art de la guerre ? Assurément, moi, modeste lecteur, je suis vivement intéressé lorsque je lis dans mon journal : M. le capitaine X... vient de prononcer une pieuse homélie sur l'Immaculée-Conception. Mais, vous l'avouerai-je ? Je serais peut-être plus charmé si je lisais : M. le capitaine X... vient de faire une remarquable étude sur la tactique prussienne.

Le président de l'association en question, fort satisfait de « ses deux fils aînés » (ces deux fils aînés sont les cercles catholiques de la Croix-Rousse et de Saint-Georges), a eu l'idée bien naturelle de fonder « un troisième fils ». Ce troisième fils, c'est le cercle des Brotteaux. Cette inauguration réunissait quatre généraux, quatre colonels, plusieurs commandants et capitaines, plus des magistrats, avec toute une garniture de curés et de vicaires, qu'agrémentait encore une foule de dames « en fraîches toilettes ».

Malgré cette copieuse abondance de graînes d'épinards, je crois cependant que l'armée française n'est pas encore transformée en société de Saint-Vincent de Paul. Si les officiers d'état-major se promènent, les régiments travaillent laborieusement. Et les votes républicains de l'armée prouvent avec éclat que l'esprit de tels ou tels généraux n'est pas celui du soldat.

M. le colonel Lion a prononcé un rapport plein de nobles sentiments. Toutefois, je crois le brave colonel plus éloquent encore dans ses rapports militaires. Il manie certainement mieux la phrase guerrière que la phrase apostolique. Le colonel s'est un peu embarrassé dans des périodes congratulantes à l'adresse de « ces excellents curés » de ces « vénérables ecclésiastiques », de ces « bons frères qui ne vivent guère que de dévouement. » Il paraît que c'est nourrissant, le dévouement, car les bons frères ne se portent pas trop mal.

« Grollard, canaille, bandit, me dit un lecteur de la *Décentralisation*. — Abrégez, mon ami, réponds-je au brave homme. Je connais le répertoire de l'onctueuse feuille. — Eh bien, poursuit ledit lecteur, sache, infâme pétroleur, que nous avons trouvé un moyen providentiel pour battre les Prussiens. C'est un plan qui nous est tombé du ciel tout cacheté. Je soupçonne la sainte Vierge d'y être pour quelque chose. — Ah ! bah ! et quel est donc ce mouvement stratégique infaillible ? — Le voici : « Aller à l'église. »

Allons, bon ! Voilà que dans mon étourderie je livre cet aimable secret aux officiers Prussiens. Ces radicaux n'en font pas d'autres. Il est certain que M. de Molke va étudier le projet, le perfectionner même. Le prince Frédéric-Charles fera une nouvelle brochure pour indiquer la manière de battre les Français. Il pourra se contenter de dire : Les Français vont à la messe; nous, nous allons à l'exercice.

L'idée mère de ces réunions politiques et sacrées, la voici : le catholicisme est seul capable de trancher la question sociale. On ne s'en serait point douté. Mais depuis dix-huit cents ans que le catholicisme cherche, ce serait bien le diable s'il n'avait rien trouvé. Il avait même assez bien réussi dans les siècles derniers. Il disait : « Bienheureux les pauvres, car le royaume du ciel est à eux. Vous crevez de faim, mes très-chers frères. Heureux coquins ! Allez-vous vous engraisser dans le ciel ! » Et, touchant dévouement, ces excellents moines se gobergeaient à qui mieux mieux, afin de laisser tout le paradis aux pauvres. Les nobles cœurs!

Que diraient cependant les officiers de la première République s'ils voyaient leurs successeurs occupés à fonder des cercles catholiques ? Quels énergiques jurons s'échapperaient de leurs lèvres s'ils assistaient à cette étrange alliance du képi et de la calotte. Ah! ces vainqueurs de l'Europe n'étaient pas forts daus le style sacré, ce qui ne les empêchait pas de sacrer en diables. Ils lisaient rarement les auteurs bibliques. Ils étaient absolument dénués de fleurs de rhétorique, et, chose étonnante, ils battaient tout de même l'ennemi.

TRISTAN.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Séance du mardi 3 décembre

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

(Compte rendu analytique).

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Cissey, ministre de la guerre, demande un crédit de 10,197,000 francs pour les gendarmes et leurs familles.

M. Ancel dépose un rapport sur un crédit relatif à la déportation et à la transportation.

Une proposition est déposée pour l'abaissement des tabacs de cantine. L'urgence est demandée et adoptée.

On passe à la discussion du budget de la guerre. Le premier chapitre a rapport à l'administration centrale.

M. de Lorgeril demande une diminution de 5,353 francs sur cette administration et une augmentation en faveur des amputés et blessés de la dernière guerre.

M. de Cissey, ministre de la guerre, déclare que le ministère de la guerre a divers crédits à l'égard des victimes de la guerre, et il attend un vote nouveau de 4 millions à ce sujet.

L'amendement de M. de Lorgeril est rejeté.

Le chapitre 1er du ministère de la guerre est adopté à la somme de 1,937,350 fr. pour le traitement du ministre de la guerre et du personnel de l'administration centrale.

Chapitre 2, *matériel, administration centrale*, 646,000 fr. (Adopté.)

Chapitre 3, *dépôt général de la guerre*, 219,330 fr. (Adopté.)

Chapitre 4. — *Etats-majors*, 23,084,851 fr.

M. le baron Chaurand demande au lieu de 9,170 francs pour les aumôniers, de porter le chiffre de l'allocation à 12,470 pour fournir le traitement de deux aumôniers chargés du service religieux dans les camps. C'est une augmentation de 3,300 francs. M. le comte de Maillé, au nom de la commission du budget accepte l'augmentation qui est votée par l'Assemblée.

Le chapitre 4 est adopté avec cette augmentation.

Chapitre 5. — *Gendarmerie*, 36,020,699 fr.

Ce chapitre est adopté après le retrait d'un amendement de M. Fournier et autres députés comme augmentation. Cet amendement sera porté lors du projet de loi spécial sur cette arme.

Chapitre 6. — *Solde et prestations en nature*, 323,340,268 fr.

M. Raudot s'élève contre l'augmentation des crédits pour l'armée. Tous les jours ces crédits augmentent. Cela ne peut pas durer comme cela. (On rit.)

M. Raudot demande pourquoi l'on a supprimé le chapitre spécial qui était désigné sous le nom de *Habillements et campements*. C'est un chapitre qui doit être rétabli au budget. Quand on change l'habillement, on est entraîné à augmenter la solde pour les officiers. Il en sera de même pour les gendarmes. Les gendarmes sont suffisamment et très-convenablement habillés. Il vaudrait mieux augmenter la solde des gendarmes que de changer leur habillement. L'orateur passe à la question des camps. C'est une grosse chose que de mettre toute l'armée française dans des camps ; autrefois on s'élevait contre le système des camps.

M. de Cissey, ministre de la guerre. — Je demande la parole.

M. Raudot. — Aujourd'hui l'on préconise le système des camps. Interroger les officiers, ce n'est pas être certain d'une réponse bien impartiale. M. Raudot n'est pas militaire, mais il croit pouvoir juger très-bien la question. On dit qu'on veut soustraire le soldat à de pernicieuses influences. On ne devrait pas oublier ce qui se passera dans les camps. Il n'y a autour d'eux qu'une population détestable. (Mouvements divers.) Dans les baraques y aura-t-il les facilités d'instruction que l'on trouve dans les villes? Il vaudrait mieux imiter les Allemands et avoir des exercices déterminés et à des époques fixes. M. Raudot demande encore, en terminant, le rétablissement du chapitre *Habillements et Campements* et il voudrait que l'Assemblée étudiât la question des camps d'une manière spéciale. Il y a une augmentation de 54 millions sur 1870.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, laissera à la commission du budget le soin de répondre sur la question financière. Quant à la question militaire, il y a 40 ans qu'il est dans l'armée ; il a pour habitude de parler peu, d'écouter beaucoup et de faire son profit de ce qu'il entend. (Très-bien.) Il a bien rétabli l'uniforme dans des conditions normales, après les disparates d'habillements de la guerre. Quant aux campements, on s'est plaint longtemps de l'oisiveté dans les casernes. Dans les camps, les officiers ne sont pas dépourvus de moyens d'instruction. Ils ont des bibliothèques nombreuses et spéciales. D'ailleurs ce n'est que le tiers de l'armée qui passe une année dans les camps.

M. Raudot maintient son amendement, qui consiste à demander le rétablissement du chapitre spécial relatif à l'habillement et aux campements, portant le chiffre de 21,562,000 fr. et de le retrancher du chapitre 5 sur la solde et les prestations en nature militaires.

La commission et l'Assemblée rejettent cet amendement.

M. des Rotours fait diverses observations d'où il résulte que l'on devrait tenir à une certaine fixité dans les costumes militaires. Il y a à cette fixité de graves intérêts en jeu aussi bien du côté de l'économie que de la bonne tenue de nos soldats.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, justifie les changements du costume militaire. Il y avait des manteaux bleus doublés de rouge. C'était un point de mire pour l'ennemi. La doublure sera aujourd'hui de la même couleur que le drap. On a, d'un autre côté, rétabli les épaulettes pour les officiers qui ne doivent pas être absolument vêtus comme les soldats, et qui préfèrent, à juste titre, être quelque peu en vue pour être mieux reconnus de leurs soldats. Enfin, l'on a fait disparaître tous les emblèmes, de telle façon que si la France doit encore subir des révolutions, elle n'aura pas, dans l'armée, à s'en prendre à un emblême quelconque.

Le chapitre 6 (solde et prestations en nature) est maintenu.

Chapitre 8 (lits militaires), 3,101,323 francs, adopté.

Chapitre 9 (transports généraux), 1,722,850 fr.

M. Tirard demande qu'à partir de l'année prochaine on fasse l'économie de ce chapitre.

M. Adolphe Cochery, rapporteur du budget de la guerre, maintient l'utilité du chapitre, qui est voté par l'Assemble.

Chapitre 9 (Recrutement et réserve), 670,000 fr.

M. Balsan et d'autres députés demandent qu'on augmente le chapitre de 80,000 fr. pour les frais de déplacement des membres des conseils de révision. Au lieu de 170,000 fr., on demande que le chiffre soit porté à 250,000 fr. Les frais de déplacement auraient à la fois rapport aux membres des conseils de révision et à ceux des commissions d'examen pour le volontariat d'un an.

M. le ministre de la guerre accepte l'augmentation avec une affectation spéciale.

M. le rapporteur de la commission repousse l'amendement comme se rapportant moins au budget de 1873 qu'à la loi de réorganisation générale de l'armée.

L'amendement est retiré. Le chap. 9 est voté.

Chapitre 10. — *Justice militaire.* — 1,472,000 fr.

M. de Lorgeril fait des observations sur le chapitre militaire et trouve que le chapitre est très-fort.

M. le rapporteur. — M. de Lorgeril croit qu'il y a eu beaucoup de militaires compris dans la Commune. C'est une erreur contre laquelle je proteste.

M. de Lorgeril. — Je serai toujours heureux de savoir que le soldat obéit à la subordination militaire, mais ce sera surtout en suivant nos doctrines qu'on arrivera à ce résultat.

M. le ministre de la guerre. — Je proteste contre ces paroles, au nom de nos généraux et de nos officiers ; c'est en suivant les doctrines que nous donnons aux soldats qu'ils arrivent à la subordination et non autrement.

Le chapitre relatif à la justice militaire montant à 1,472,000 fr. est adopté.

Chapitre 11.— *Remonte générale et harnachement.* — Le gouvernement demande 9,355,351 fr. ; la commission réduit le crédit de 800,000 fr. et le porte à 8,555,351 fr.

M. Delacour, dans l'intérêt de la remonte de l'armée, réclame contre la réduction.

M. Adolphe Cochery. — Quand la commission ne réduit pas les chapitres on critique la commission. Quand la commission fait des économies, d'accord avec le ministre, on s'élève encore contre elle. L'on n'a pas d'ailleurs parlé des économies sur les remontes d'une manière toute particulière.

M. Desbons appuie les observations de M Delacour. Il faut faire des économies, sans doute, mais non pas de manière que ces économies soient à la fois la ruine de nos forces militaires et de notre industrie.

M. le général de Cissey ne disconvient pas des nécessités de la cavalerie. Mais nous ne pouvons acheter des chevaux en assez grande quantité en France avec les prix que nous pouvons offrir aujourd'hui et nous devons acheter à l'étranger.

M. Delacour insiste pour que la réduction ne soit pas adoptée.

Deux épreuves ont lieu sur l'amendement demandant l'augmentation.

L'amendement est rejeté.

Le chapitre 11, sur la réduction de 800,000 fr., acceptée par le ministre, est adopté.

Tous les chapitres suivants sont également adoptés :

Chapitre 12. — Etablissement et matériel de l'artillerie, 6,373,445 fr.

Chapitre 13. — Etablissement et matériel du génie, 9,761,000 fr.

Chapitre 14. — Ecoles militaires, 5,112,133 fr.

Chapitre 15.— Invalides de la guerre, 1,053,894 francs.

Chapitre 16. — Solde de non activité, solde et traitement de réforme, 1,614,500 fr.

Chapitre 17. — Secours, 4,135,000 fr.

Chapitre 18. — Dépenses secrètes, 200,000 fr.

M. J. Brunet propose, comme article additionnel, une réduction de 100,000 fr. sur l'ensemble du budget de la guerre et notamment sur les états-majors.

M. le président. — Les crédits de chaque chapitre sont votés ; on ne peut y revenir par une diminution sur l'ensemble.

M. J. Brunet. — C'est une recommandation morale que je propose par mon amendement afin que le ministre soit invité à faire des économies dans tout son budget.

Le budget de la guerre est voté à 431,023,333 fr.

On passe au ministère des travaux publics.

Les divers chapitres du ministère des travaux publics viennent en discussion.

Chap. 1er. — Traitement du ministère et du personnel de l'administration centrale, 744,000 fr. (Adopté.)

Chap. 2. — Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale, 146,000 fr. (Adopté.)

Chap. 3. — Personnel du corps des ponts et chaussées, 3,863,000 fr.

Chap. 4. — Personnel des sous-ingénieurs et des conducteurs des ponts et chaussées, 4,135,000 f.

Sur ces deux chapitres M. le baron de Jouvenel propose une réduction qui réduirait les 2/3 du personnel indiqué dans les deux chapitres.

M. le marquis de Talhouet justifie les chiffres des deux chapitres. On a déjà supprimé en 1871 trois inspecteurs généraux, douze ingénieurs en chef, douze ingénieurs particuliers, cent vingt-cinq conducteurs des ponts et chaussées et 6 autres inspecteurs divers. On ne saurait réduire tout d'un coup l'administration des travaux publics.

M. le baron de Jouvenel maintient son amendement ; il y a des ingénieurs qui ne travaillent même pas deux heures par jour.

M. Teisserenc de Bort, ministre des travaux publics. — On ne devait pas oublier les services que rendent les ingénieurs. Il y a 40,000 kilomètres de routes nationales ; 48,000 kilomètres de routes départementales ; 22,000 kilomètres de chemin de fer ; 13,000 kilomètres de grandes rivières et canaux ; 263,000 kilomètres de petites rivières et de cours d'eau auxquels sont intéressés plus de 400,000 hectares de terre et qui sont l'objet du contrôle des ingénieurs.

L'amendement de M. de Jouvenel sur le chap. 4 n'est pas adopté.

Sur le chapitre 4, M. Pelletreau Villeneuve fait observer qu'il y a tel conseil général qui, depuis longtemps demande un ingénieur pour un arrondissement et qui ne peut l'obtenir à cause de l'insuffisance du nombre des ingénieurs. Réduire le nombre comme le demande M. de Jouvenel est donc impossible.

L'amendement de M. de Jouvenel sur le chapitre est rejeté.

Les chapitres 3 et 4 sont adoptés.

Chapitre 5. — Personnel du corps des mines, enseignement et écoles, 827,700 fr. (Adopté.)

Chapitre 6. — Personnel des gardes-mines, 189,700 fr. (Adopté.)

Chapitre 7. — Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime, 228,500 f. (Adopté.)

Chapitre 8. — Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale, 335,000.

M. de Tillancourt fait observer qu'il serait utile que des ingénieurs qui ont peu de travail surveillassent les cours d'eau au point de vue de la pêche fluviale et de son rendement. Rien de plus facile, dit il, que de les occuper au repeuplement des cours d'eau. (On rit.)

Le chapitre 8 est adopté. — Chapitre 9, secours 75,000 fr. (adopté). — Chapitre 10, établissements thermaux, 30,000 fr. (adopté). — Chapitre 11, routes et ponts, 30,800,000 fr.

M. de Jouvenel demande une réduction de 300,000 fr. sur les routes de la ville de Paris. M. de Talhouët combat l'amendement.

La réduction de M. de Jouvenel, dans son ensemble, est rejetée.

M. le marquis de Talhouët explique que la commission a adopté la division du chapitre 11 en deux parties. Le chapitre 11 comprendrait toutes les routes et ponts de France, et le chapitre 11 bis comprendrait pour une somme de 3 millions les routes et chaussées nationales dans l'intérieur de Paris.

Cette division est adoptée ainsi que les deux chapitres.

Chapitre 12. — Navigation intérieure (rivières), 4,800,000

Chapitre 13. — Navigation intérieure (canaux), 4,800,000.

Chapitre 14. — Ports maritimes. Phares et fanaux, 5,000,000.

Chapitre 15. — Etudes et subventions pour travaux d'irrigations, 250,000.

Chapitre 16. — Subventions aux concessions de péage et rachat de concessions, 40,000.

Chapitre 17. — Matériel des mines, 50,000.

Ces chapitres sont adoptés ainsi que les suivants jusqu'au 28e, relatifs au budget ordinaire des travaux publics.

Le chiffre total de cette section est de francs 83,050,380.

La deuxième section, relative aux travaux extraordinaires, est également adoptée avec une augmentation de 500,000 francs que la commission avait d'abord retranché du chapitre 37 concernant les travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. Cette augmentation a été reconnue ultérieurement nécessaire par la commission aussi bien que par le gouvernement. Le total de la deuxième section est ainsi porté à 44,612,395 francs.

M. de Tillancourt sur le chapitre 48, construction du nouvel Opéra formant une dépense inscrite de 1 million, demande qu'on hâte le plus possible l'achèvement de cette construction, car la vente de l'ancien Opéra ferait rentrer au moins une somme de 6 millions dans les caisses de l'Etat (Très-bien! très-bien!). L'ensemble des deux sections est de 127,672,775 francs.

La séance est levée à 5 heures 20 minutes.

ÉCHOS

Nos échos commencent aujourd'hui par un glas funèbre.

Les journaux de Paris nous annoncent la fin d'une noble existence toute entière consacrée aux lettres et à la démocratie :

Mme Clémence Robert a succombé, avant-hier soir, à l'âge de 75 ans, à une maladie terrible dont elle était atteinte depuis plusieurs années. C'est une perte sensible pour les lettres, dans lesquelles Mme Clémence Robert comptait de nombreux succès.

Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Une Famille s'il vous plaît! l'Abbé Olivier, Paris silhouettes*, poésies ; *René l'ouvrier. Amour de Reine*, la *Famille de Tavora*, le *Roi, William Shakespeare*, la *Duchesse de Chevreuse*, le *Marquis de Pombal*, la *Duchesse d'York*, le *Capitaine Mandrin*, le *Pauvre Diable*, le *Confesseur de la Reine*, les *Mendiants de Paris*, *Serfs et Boyards*, les *Bateleurs de Paris*, le *Bâtard du roi*, la *Reine des nuits*, la *Tour du Louvre*, le *Magicien de la barrière d'Enfer*, etc., et enfin les *Quatre Sergents de la Rochelle*, le chef-d'œuvre de Mme Clémence Robert.

Au théâtre, elle a donné *Château et Chaumière*, comédie en deux actes ; l'*Héritage du château*, drame en deux actes, et la *Chambre de feu*, drame en cinq actes.

Cette nouvelle mortuaire nous fait passer naturellement à l'Assemblée nationale qui, elle aussi, est bien près de sa fin. Tout ce qui concerne cette néfaste Assemblée est du reste si funèbre qu'il est parfaitement licite d'en parler dans une chambre de mort. Le *Corsaire* conteste heureusement ce titre de parfaits conservateurs dont les 335 se coiffent fièrement.

On a beaucoup admiré, beaucoup vanté la

définition du *parfait conservateur* par le jeune et bouillant Duval :

« *Les vrais conservateurs*, a dit Raoul Duval, *sont ceux qui obéissent aux lois qui les gênent.* »

N'est-ce pas que c'est beau ?... Dans tout le clan :

— *Oh! bravo! superbe!... comme c'est cela.*

Obéissent aux lois qui les gênent!... farceurs ! Je voudrais bien savoir quelles sont les lois qui gênent M. Raoul Duval et ses amis.

Toutes les lois qui nous régissent ont été faites par vous, messieurs, et pour vous, à votre usage, à votre convenance, sur votre mesure, pour vos commodités personnelles, dans votre intérêt.

Si l'une d'elles vient, je ne dis pas à vous gêner, mais à ne plus s'accommoder parfaitement à vos petits caprices, vous la modifiez aussitôt dans le sens qui vous plaît.

Ayant eu jusqu'à présent le privilège exclusif de légiférer, vous êtes donc fort mal venus de parler de *lois qui vous gênent...*

Aussi n'en parlez-vous, n'est-ce pas, que pour produire un effet de tribune ? Vous ne croyez pas aux lois qui vous gênent, non plus qu'à votre définition ?

Mais voyez ce qui arrive quand on ne songe qu'à l'effet :

Votre définition est allée précisément contre votre pensée et votre but.

Elle a de l'allure, je le reconnais, et je veux bien n'en point contester la justesse, mais elle ne s'applique ni à vous, ni à vos amis, ni à aucun de votre *couche sociale*.

S'il faut être *gêné par les lois auxquelles on obéit*, pour être *conservateur véritable*, il ne saurait y avoir de *vrais conservateurs* que parmi les libéraux.

Un mot de M. Thiers à tous ces conservateurs de tous les despotismes, dont les consciences tant de fois passées et repassées de régimes en régimes, montrent étrangement la corde.

Si vous aviez voulu cependant, disait un centre droit à M. Thiers, il vous suffisait d'un mot pour nous rallier tous ! d'un seul mot, vous pouviez tout *raccommoder*... au lieu de *déchirer* ainsi.

— Mon cher *centre droit*, fit M. Thiers, en l'interrompant avec un sourire, il est un mot d'*Hégel, dont* je me souviens toujours et que je vous engage à méditer. Le voici : « *Un bas raccommodé vaut mieux sans doute qu'un bas déchiré ; mais il n'en est pas de même de la conscience.* »

Un homme qui aurait besoin d'un fort raccommodage à sa renommée, c'est le fameux général Ducrot-de-Pont-trop-court, de son petit nom Trompe-la-Mort. Sa circulaire à la gendarmerie fait les délices de l'*Événement*.

Ah !... c'est que cette circulaire est un pur chef-d'œuvre, et qu'il serait vraiment dommage qu'elle n'existât pas. Avec une circulaire pareille et un pont de bâteaux auquel il eût fallu des sous-pieds, c'est réglé ; un homme est immortalisé !...

« Le général en chef, — dit ce document de haute pacification, — désire avoir également les *noms, titres et qualités des individus signalés comme dangereux* eux-mêmes par leurs *tendances* et leurs *influences*. »

Ce qui signifie, ou à très-peu de chose près :

— Vous voudrez bien m'adresser une liste exacte des citoyens qui sont réputés, dans leur commune, pour avoir quelque chose de républicain, soit leurs principes, soit leur concierge, soit le neveu de leur femme de ménage.

Si on laisse à tous les généraux le loisir de professer la réorganisation militaire de cette façon, le jour où la France aura besoin de son armée, elle ne trouvera peut-être pas un sous-lieutenant capable de faire passer à sa compagnie un ruisseau de deux mètres de largeur ; mais le dernier des caporaux saura sur le bout du doigt qu'à Landouilly-les-Courgues, il y a trois démocrates à surveiller : le vétérinaire, la directrice des postes et le grand Camus.

Pour défendre le défilé des Vosges, il faut convenir que ça ne manquera pas d'une certaine utilité.

Un calembour explosible, lancé dans les chairs de l'énorme Batbie. Un lyonnais, voyant ce corps volumineux juché sur de petites jambes, ne put s'empêcher de s'écrier en entendant les lourdes sentences du mastodonte :

« Quelle outre qui danse ! » (Pour les lecteurs de la *Décentralisation* : quelle outre ignorance !)

L'adresse suivante a été envoyée à M. Thiers :

Monsieur le président,

Les conseillers municipaux de la commune de Chamelet, soussignés, réunis hors session, ont l'honneur de vous adresser leurs félicitations sur le résultat du vote de l'Assemblée nationale du 29 novembre dernier.

Ce résultat qui aurait pu, croyons-nous, conduire la France à la plus désastreuse des calamités, la guerre civile, aura pour effet, nous le croyons fermement, l'affermissement de la République qui seule peut sauver le pays, et la reprise des affaires commerciales momentanément interrompues par les agissements de la droite monarchique.

Approuvant votre Message et confiant dans la sagesse de votre gouvernement,

Nous avons l'honneur d'être, de M. le président, les très-humbles serviteurs.

Ont signé : Perron, maire, Musset, adjoint, Gobet, Aubonnet, Batton, Burgat, Melet (Joseph), Melet (Etienne), Magat et Dugelay.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Ce matin, de très-bonne heure, le quartier des Brotteaux a été mis en émoi par un fait qui est, en ce moment encore, l'objet des commentaires les plus divers de la part des habitants. Nous sommes bien près du 2 décembre, triste date qui se présentait à tort certainement, mais qui se présentait à l'esprit beaucoup de gens.

Vers cinq heures on entendit cinq coups de canon partis, dit-on, du côté de Fourvières ; on crut qu'il s'agissait de la fête de Sainte-Barbe, que célèbrent d'ordinaire les artilleurs, mais évidemment c'était une erreur, puisque M. le ministre de la guerre a, par une circulaire récente, interdit cette célébration.

A sept heures moins un quart environ, plusieurs piquets d'infanterie occupaient une partie de la rue Vendôme et posaient des sentinelles à l'angle de la rue Deséze.

Deux de ces piquets étaient constamment en mouvement, un troisième était stationnaire.

Ceci dura peu de temps : à sept heures et quelques minutes la troupe disparaissait.

On a remarqué de plus, cours Morand, près de l'hôtel Masséna, un certain mouvement d'officiers paraissant très-affairés.

Pas plus que les habitants des Brotteaux, nous ne connaissons la cause de ce déploiement de troupes.

N'était-ce qu'un *exercice* ? on serait tenté de le croire, attendu que le calme profond qui règne à Lyon ne saurait fournir une autre explication. En tous cas, ces exercices, si exercices il y avait, sont de nature à jeter l'inquiétude dans les esprits et peu faits pour rassurer les intérêts.

Il est désirable, croyons-nous, que l'autorité compétente veuille bien donner quelques explications qui, en faisant connaître la vérité, mettent fin à des suppositions fâcheuses.

P. S. Au moment de mettre sous presse, on nous dit que les coups de canon ne sont que des coups de mine provenant des travaux du chemin de fer de Montbrison.

Trompée comme tout le monde et croyant à un signal, la garnison aurait, en partie, pris les armes et occupé des positions suivant un plan réglé.

Quoi qu'il en soit, il n'y en a pas moins eu prise d'armes, et l'on peut juger des dispositions qui seraient suivies dans certaines circonnstances qui ne se présenteront jamais, du moins nous l'espérons.

On lit dans la *Décentralisation* :

« Des copies imprimées d'une adresse à M. Thiers concluant à la dissolution de l'Assemblée sont répandues dans les cafés de notre ville. Nous signalons ces illégalités à M. le préfet du Rhône, à M. le commissaire central et à M. le procureur de la République. »

Nous aurions laissé passer sous silence cette nouvelle prouesse du journal légitimiste, mais comme les mensonges monarchiques pourraient tromper quelqu'un et empêcher les gens honnêtes de signer et faire signer les adresses, nous tenons à ce que l'on sache qu'il n'y a dans les deux faits rien que de très-légal.

Nous rappellerons même, à ce propos, qu'il y a quelques jours, dans une commune du Midi, un brigadier de gendarmerie qui avait cru pouvoir s'emparer d'une pétition que l'on colportait, a été vivement réprimandé et la pétition remise au citoyen qui la faisait signer

Le droit de pétitionner existe encore, et c'est plus que jamais le cas d'en user.

Quant à la dénonciation aux autorités, nous n'y voyons qu'un procédé à l'usage d'un parti pour qui la *sainteté* (?) de la fin justifie les moyens.

On lit dans la *Décentralisation* :

« Depuis quelques jours, les rondes de police et les patrouilles sont doublées pendant la nuit.

« C'est d'ailleurs une simple mesure de précaution, car jamais ville ne fut plus tranquille que ne l'est actuellement la nôtre. »

Nous enregistrons avec plaisir cette déclaration de la *Décentralisation* ; c'est un démenti catégorique à un journal réactionnaire qui s'est donné la honteuse mission de calomnier la ville de Lyon.

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu de l'inauguration du *Cercle catholique* publié par le *Courrier de Lyon*.

« Dans une vaste salle qui servira aux séances du Cercle, une estrade était dressée où se pressait un splendide état-major.

Autour de M. le vicaire-général Gouthe-Soulard, qui présidait la cérémonie, étaient assis plusieurs généraux et officiers supérieurs parmi lesquels nous avons remarqué :

Le général Barry,
Le général Faure,
Le général de la Jaille,
Le général du Parc,
Le colonel Bougault,
Le colonel Voynant,
Le colonel de Séréville, accompagné du lieutenant-colonel X...
Le colonel Lions,
Le commandant Desgarets,
Les capitaines comte de Mun, Meyssonnier, et plusieurs autres officiers dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms.

Parmi les ecclésiastiques nous avons remarqué M. le curé de Saint-Pothin, MM. Richoud, de Limoges, etc.

Parmi les personnages de distinction, citons M. Onofrio, président de la chambre à la cour d'appel et président de l'Académie de Lyon ; M. d'Espagny, M. de Lapeyrière, MM. Dugas, Guérin, de Prandières... »

Les jeunes gens des Brotteaux voyant que les cours d'adultes créés par la municipalité, tardaient trop à s'ouvrir, viennent d'adresser à M. le préfet une pétition composée de 80 signatures. Tous ces jeunes gens s'engagent à suivre régulièrement le cours qu'ils sollicitent M. le préfet de faire ouvrir à l'école municipale dirigée par M. Blondeau, rue Charlemagne, 60.

Les instituteurs et professeurs des écoles laïques municipales sont priés de se rendre jeudi 5 décembre, à midi précis, rue de la Bourse, 2, au coin de la rue Mulet, pour une question qui les concerne.

A. FOURNIER,
Professeur de musique, rue Centrale, 29.

Une quête a été faite dimanche dernier 1er décembre à la matinée littéraire de Mme ERNST, en faveur de la *Société de secours mutuels Alsaciens et Lorrains*, laquelle a pour but principal de rendre aux émigrants, chassés par l'option, les avantages de la mutualité dont ils avaient dû faire abandon en quittant le sol natal.

Cette quête a produit le somme de 140 fr. 15 qui a été versée entre les mains du trésorier de ladite Société.

On nous écrit de l'Arbresle :

Voici quelques faits que la fièvre des événements politiques m'a empêché de vous faire connaître plus tôt.

Il y a aujourd'hui quinze jours, on a enterré civilement la citoyenne Roux, cœur excellent et âme véritablement républicaine. Son mari fut enterré civilement, l'année dernière, à Chessy-les-Mines. Trois cents personnes suivaient le convoi. Le drap mortuaire, acheté par les libres-penseurs de l'Arbresle, a servi pour la première fois.

Au cimetière, le citoyen Durdilly a fait un discours excellent. Il a rendu un hommage à la foi républicaine, et au courage de cette femme qui, bravant tous les préjugés, avait voulu être enterrée civilement, la première à l'Arbresle. L'exemple sera suivi, soyez-en certain.

La nouvelle du triomphe de la République a vivement ému tous nos travailleurs ; les républicains étaient en fête. Nous n'avons eu connaissance du résultat qu'à huit heures du soir. On lisait les journaux à haute voix dans les cafés, et les passages les plus saillants étaient accueillis par des bravos.

Les républicains de l'Arbresle — c'est la majorité — ne réclament plus qu'une chose : la dissolution ! Il est temps de montrer aux Batbie, aux Chaurand, aux Lucien Brun que leur temps est passé.

Hier, à trois heures et demie de l'après-midi, un incendie des plus violents s'est déclaré, rue Monsieur, n° 125, chez M. Pochet (Joseph), lampiste et marchand d'huiles minérales.

M. Pochet tenait une énorme bombonne d'huile de pétrole ; en la posant à terre, la bombonne heurtée trop violemment se brisa et l'huile prit feu. En un instant, M. Pochet eut ses vêtements enflammés et il s'élança au dehors en criant au secours. On lui jeta une couverte sur le corps et l'on réussit à le protéger. Mais le cou, les mains et quelques autres parties du corps sont grièvement atteints.

En quelques minutes, les flammes envahirent la cave, et les plus grands malheurs étaient à redouter à cause de la grande quantité d'huiles minérales amoncelées dans cet étroit espace.

Mais l'alarme avait été donnée à temps. Deux pompes fonctionnèrent aussitôt et l'on réussit à se rendre maître du feu au bout d'une heure et demie.

Cinq locataires de la maison ont souffert des pertes assez importantes.

M. Cantonnet, M. le procureur de la République et d'autres fonctionnaires s'étaient transportés sur le lieu du sinistre. Ils ont visité le malheureux Pochet qui avait été transporté dans une maison voisine où M. Jacquet, médecin, lui prodiguait des secours.

Au pont d'Oullins, dans la rivière de l'Iseron, on a trouvé le cadavre d'un homme d'une soixantaine d'années, habillé très-convenablement et présentant toutes les apparences de la fortune.

Il n'y avait ni argent, ni portefeuille dans les poches des vêtements. Un crochet de chaîne de montre était resté à la boutonnière du gilet et le cadavre portait à la tête de nombreuses blessures.

Tout fait croire à un assassinat.

L'autopsie qui sera faite aujourd'hui révélera sans doute quelque chose de plus précis.

Le nommé Gueldry (Vincent), manœuvre, demeurant rue Marc-Antoine-Petit, n° 27, s'est jeté dans le Rhône, dessous le pont Morand, à 10 h. et demie du soir. Il en a été retiré par M. Mille (Benoit), teneur de bains de dames, près du pont Morand, aidé de MM. Delbeau et Germain.

Le trois du courant, à deux heures de l'après-midi, devant la 11e galerie de l'Exposition, un homme dont on n'a pu connaître le nom, s'est déshabillé tranquillement sur la jetée, a plié ses vêtements avec soin, puis s'est précipité dans le Rhône.

Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Nous avons parlé hier d'une arrestation opérée par un agent en blouse. Nos renseignement sont aujourd'hui plus précis. L'homme en blouse qui a occasionné tout ce tapage n'est pas un agent de la sûreté, mais bien un garde urbain.

Ce garde, qui n'était pas de service, a voulu faire du zèle, et sans réfléchir que son uniforme est sa seule garantie, il a fait acte d'autorité.

La Saône a encore augmenté cette nuit de quinze centimètres.

Le Rhône est très-élevé. A la saulée d'Oullins, l'usine Paturle est complétement entourée par les eaux.

Fort heureusement on n'a aucun accident à déplorer.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, il est tombé une véritable trombe d'eau sur les montagnes des environs et sur le Haut-Beaujolais. Tous les cours d'eau de l'arrondissement qui viennent se jeter dans la Saône ont débordé et ont répandu leurs eaux bourbeuses dans les prés. Le Nizerand, petit ruisseau qui descend de Saint-Cyr, a couvert la route d'Ouilly pendant quelques heures dimanche.

Le 2 décembre courant, un individu inconnu se présenta chez M. Jacquin, horloger à Villefranche, pur lui vendre une montre en argent avec sa chaine, et, comme il n'avait pas de papiers pour justifier de son identité, l'horloger ne voulut pas l'acheter sans une autorisation de M. le commissaire de police : en conséquence, ils furent tous deux au bureau de police à ces fins, mais au lieu d'une autorisation de vente, M. le commissaire fit conduire cet individu devant M. le procureur de la République où il fut reconnu pour être le sieur Jacquetin, originaire de Valsonne (Rhône), condamné récemment par défaut, à un an de prison pour vol, par le tribunal de Louhans.

Il va sans dire qu'il fut aussitôt déposé à la maison d'arrêt pour purger sa condamnation, en attendant qu'on découvre la provenance de la montre qu'il voulait vendre.

(*Journal de Villefranche.*)

DÉPARTEMENTS

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* :

« La pluie tombée pendant la nuit de samedi à dimanche a considérablement grossi les cours d'eau du département. La Reyssouze est débordée aux alentours de Bourg ; les prairies situées derrière les moulins Crève-Cœur et Rosières sont inondés.

« La crue de la Reyssouze a dépassé un instant dans la journée de dimanche le niveau maximum qu'avait atteint la crue du printemps dernier. La route de Viriat a été couverte par les eaux à quelques pas de l'abattoir. La route de Ceyzériat l'a été également à la sortie de la ville. Les eaux ont beaucoup baissé depuis hier.

« A Pont-de-Vaux, dimanche dernier, la Reyssouze s'est élevée au même niveau qu'en 1856 ; ses eaux refoulées par les flots de la Saône traversaient la nouvelle route qui va de Pont-de-Vaux à Montrevel par Marsonnas.

La Veyle s'est répandue depuis Polliat jusqu'à son confluent avec la Saône sur les terres ou prairies riveraines. Des fermes, des moulins sont entourés d'une vaste nappe d'eau qui a pénétré dans les rez-de-chaussée. Les habitants ont été obligés de se réfugier dans les greniers, les fenils ou au premier étage des maisons. Ils ont été un moment confinés chez eux comme dans des îlots.

« A Chalon, la Saône marquait, dimanche, 5 mètres 15 à l'étiage.

« La Saône, ce matin, grossissait toujours ; les prairies qui la bordent n'offrent plus que l'aspect d'un lac immense ; le vent du midi qui souffle froid et avec violence soulève les flots à la hauteur d'un mètre.

Dimanche, vers deux heures et demie du matin, les cris : au secours ! se firent entendre à Chatillon-lès-Dombes. Par suite des pluies torrentielles qui étaient tombées pendant dix heures consécutives, la Chalaronne avait débordé et inondait une partie de la ville, principalement le faubourg de Villars et la Piétannée.

Les pompiers, les habitants et la brigade de gendarmerie sont accourus pour sauver le mobilier des maisons envahies par les eaux.

On a levé les vannes du moulin de M. de Bordes pour faciliter l'écoulement des flots ; cette mesure n'a produit néanmoins qu'une baisse insensible. Vers six heures du matin, la rivière grossissant toujours a fait écrouler une maison appartenant au sieur Sallet, située sur les bords de la Piétannée et en a enlevé les décombres.

Les locataires avaient réussi auparavant à mettre en lieu sûr une partie de leur mobilier. La perte est de 3,560 fr. D'autres dégâts, dont on n'a pas encore pu apprécier l'étendue, ont été produits dans d'autres maisons. A deux heures de l'après-midi, tout danger avait disparu. Des dégradations aux maisons, des avaries aux marchandises sont signalées dans le faubourg de Villars.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Les pluies torrentielles qui se sont remises à tomber ont produit une crue nouvelle, et cette fois on ne peut prévoir jusqu'où la Saône montera. Les eaux qui étaient hier à 5m 15, sont à présent à 5m 42 au pont de Chalon, soit 0m 17 en contre-haut de la dernière crue.

Tout fait présumer que nous aurons encore au moins 0m 60 de crue et que nous verrons dépasser la cote de 6 mètres.

La Saône et le Doubs sont très-troubles à Verdun.

Hier, à Seey-sur-Saône, la Saône était à 0m 40 plus haut qu'en mai dernier ; le Doubs est heureusement encore beaucoup plus bas ; mais les avis de ce matin annoncent une crue assez rapide.

Il faut donc nous attendre à une crue exceptionnelle. Si le vent du sud nous amène de nouvelles pluies nous atteindrons probablement le niveau de 1856. On ne pense pas, jusqu'à présent, avoir à craindre la crue de 1840.

Voici les cotes des principales crues :

1840, 7m 30 au pont de Chalon.
1856, 6m 56 id.
1872 (mai), 5m 64 id.
1872 (novembre), 5m 25.

Ce matin, le temps est clair, et le vent est froid et violent, mais c'est toujours le vent du sud, et la période des pluies ne semble pas près d'être terminée. En Algérie, les cultivateurs se plaignent de l'insuffisance des pluies, qui nuit à leurs travaux et ne leur permet pas d'ensemencer. Y aurait-il là-haut quelque service mal fait ? Recevrions-nous les nuages destinés à l'Algérie, et l'expéditeur se serait-il trompé d'adresse ?

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN

Audience du 29 novembre.

Vols qualifiés. — Huit accusés.

« Depuis plusieurs mois des vols nombreux, et révélant chez leurs auteurs une audace extrême, étaient commis à Lyon. Malgré les recherches, les malfaiteurs n'avaient pu être découverts, lorsque le 1er juin, vers deux heures du matin, trois agents de la sûreté, en surveillance sur les quais du Rhône, aperçurent sur le pont de l'Hôtel-Dieu, deux individus, dont l'un portait un paquet ; ils se mirent aussitôt à leur poursuite, mais celui qui était porteur du paquet put seul être arrêté. Il déclara se nommer Joseph Debrieux, employé de commerce, rue Masséna. Le paquet contenait huit chemises et onze douzaines de faux-cols ; il avoua qu'il venait de voler ces deux objets dans un magasin du quai Saint-Antoine ; mais il refusa de faire connaître le nom de son complice, autrement que sous le nom d'Alphonse.

« Dès les premières investigations, il a été facile de reconnaître que Debrieux cachait son nom et son identité ; l'instruction n'a pas tardé à constater que cet individu n'était autre que le nommé Seiller, tailleur d'habits, repris de justice de la pire espèce, déjà six fois condamné pour vol et escroquerie. Sur des indications données par lui à des co-détenus et révélées par ceux-ci à la justice, ses complices, les nommés R..., Thibier, Hinde, Bellemain et Bredy, tous, à l'exception de R..., repris de justice, furent mis en état d'arrestation.

« L'instruction a démontré que Seiller, avec l'aide et l'assistance de ses cinq co-accusés ou de quelques-uns d'entre eux, avait commis divers vols dans les circonstances suivantes :

« Dans la nuit du 11 au 12 mai 1872, les nommés Seiller, Bellemain et Thibier forcèrent la devanture du magasin de la demoiselle Pérou, marchande de chaussure, sis dans une maison habitée rue de l'Hôtel-de-Ville, 75, à Lyon, brisèrent la glace de la porte et dérobèrent une somme d'environ 80 fr., une montre en argent avec sa chaîne et une certaine quantité de chaussures estimée 1,000 fr. environ.

« D'après la déclaration de Seiller, il est entré seul dans le magasin, tandis que Bellemain et Thibier faisaient le guet ; ces deux derniers l'ont ensuite aidé à emporter le produit du vol.

« Dans la nuit du 22 au 23 mai dernier, Seiller et Bellemain s'introduisirent dans les bureaux de l'agence générale de la Compagnie d'assurance Helvétia, sis dans une maison habitée, quai Saint-Clair, 5, à Lyon, en forçant, à l'aide d'un ciseau, la porte extérieure.

« Après avoir vainement cherché de l'argent, ils s'emparèrent de divers objets et notamment d'un portefeuille et d'un cahier de chèques ; puis en se retirant et après le départ de Bellemain, Seiller mit volontairement le feu aux papiers et agencements qui devaient communiquer l'incendie à la maison habitée et appartenant à autrui.

« Cette criminelle tentative ne manqua son effet que grâce aux prompts secours qui furent apportés. Les dégâts causés soit aux agencements, soit à l'immeuble lui-même, par le commencement d'incendie ont été d'une certaine importance.

« Seiller et Bellemain avouent le vol et les circonstances aggravantes qui l'ont accompagné.

« Seiller prétend que le feu a dû être communiqué d'une manière accidentelle par une bougie oubliée sur les papiers, mais son système de défense est formellement démenti par la déclaration de Bellemain, à qui l'accusé a avoué le crime, immédiatement après l'avoir commis. Le directeur de l'agence a d'ailleurs constaté que le feu paraissait avoir été mis en plusieurs endroits différents.

« Dans la nuit suivante, du 23 au 24 mai, le magasin de comestibles du sieur Hœmgen, sis dans une maison habitée, place des Jacobins, n° 5, à Lyon, fut dévalisé. Les voleurs emportèrent pour environ 250 fr. de marchandises.

« Pour pénétrer dans l'intérieur ils avaient escaladé une imposte élevée de trois mètres au-dessus du sol, et brisé la glace qui servait de fermeture.

« Seiller avoue être entré avec R... tandis que Bellemain et Kinde faisaient le guet. Thibier et Bredy sont désignés par leur camarade comme les ayant aidés à transporter le produit du vol dont tous ont d'ailleurs profité.

« Le 25 mai, MM. Chagniard et Gayvalet s'aperçurent que pendant la nuit précédente des malfaiteurs s'étaient introduits dans leurs magasins sis rue Ferrandière, 31, à Lyon, en escaladant un balcon du premier étage, en brisant un carreau de vitre et en ouvrant l'espagnolette par l'ouverture pratiquée à l'aide de cette effraction.

« Une fois dans l'intérieur, les voleurs avaient fracturé un tiroir de bureau servant de caisse, tenté de briser le tiroir d'un autre bureau, et arraché deux serrures de porte, ils avaient, sans y rien trouver, fouillé les tiroirs et avaient dû prendre la fuite en entendant donner l'éveil par un habitant d'une maison voisine.

« D'après ce dernier témoin, les voleurs étaient au nombre de cinq. Thibier et Kinde reconnaissent avoir escaladé le balcon en grimpant par les tuyaux d'égout. Seiller leur faisait la courte échelle. R... et Bellemain faisaient le guet. Tous avouent leur participation au crime.

« Le 29 mai 1872, vers cinq heures du soir, les nommés Seiller et Brédy pénétrèrent dans le magasin de la maison Trachet fils aîné, sis à Lyon, rue Mulet, 3, et y dérobèrent un certain nombre de pièces d'étoffe de crétonne bleue. Seiller a fait des aveux, et Brédy a été reconnu pour être entré dans le magasin afin de détourner l'attention et de faciliter le vol.

« Les pièces d'étoffe provenant de cette soustraction ont été vendues par Seiller, le même jour, aux femmes Musard et Dautin.

« Ces deux femmes ont soutenu avoir payé à sa juste valeur la marchandise dont elles ignoraient la provenance criminelle ; mais l'instruction a établi que la première, contrairement à son affirmation, a acheté, moyennant 90 centimes le mètre, 102 mètres d'une étoffe valant 1 fr. 75 ou 1 fr. 80 en fabrique, et la femme Dautin a acquis 60 mètres de cette étoffe moyennant 75 centimes par plis de 1 mètre 25 centimètres, c'est-à-dire pour un tiers du prix de fabrique.

« Ces deux femmes ont une réputation suspecte. Elles font un commerce qui les met à même de connaître la valeur des marchandises. Elles savaient certainement l'origine des étoffes qu'elles ont recelées et leur mauvaise foi n'est pas douteuse.

« Dans le courant du mois de mai de la même année, Seiller s'est introduit dans l'entrepôt du sieur Ferrand, rue des Martyrs, à Lyon, en escaladant une barrière de deux mètres de hauteur et y a soustrait deux lits en fer. Il déclare que Thibier et Bellemain l'ont aidé à accomplir ce vol et qu'ils ont emporté les lits qu'il venait de soustraire.

« Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, Seiller a soustrait un certain nombre de chemises, cravates et faux-cols, d'une valeur de 100 fr. environ, au préjudice du sieur Poyet, mercier, dans la vitrine du magasin occupé par ce marchand, quai Saint-Antoine, 1, à Lyon.

« Pour commettre ce vol, il a forcé les serrures qui maintenaient sa fermeture et le cadre de la vitrine. R... avoue qu'au moment du vol il était avec Seiller, Kinde et Bellemain, et Kinde, qui était porteur d'une partie des objets volés, reconnaît avoir pris la fuite au moment où Seiller, avec lequel il se trouvait, a été interpellé et arrêté par la police. »

Après l'interrogatoire de tous les accusés, la cour a procédé à l'audition d'un grand nombre de témoins.

L'audience est renvoyée au lendemain.

A l'audience du 30, on a entendu les plaidoieries.

En suite du verdict du jury, la cour a condamné :

Seiller, aux travaux forcés à perpétuité.
Bellemain, à huit ans de travaux forcés.
Thibier, à cinq ans de travaux forcés.
R..., à cinq ans de prison.
Kinde, à huit ans de prison.
Bredy, à vingt ans de prison.
Femme Massard, à deux ans de prison.
Femme Danthin, à un an de prison.

Ministère public : M. Geneste, avocat général.

Défenseurs : Mes Fuzier, Minard, Gairac, Georges, Dulong de Rosnay, Rouart et Rapper, avocats.

BOURSE DE LYON

4 DÉCEMBRE

La bourse est d'une nullité complète ainsi que la liquidation des rentes et valeurs qui s'est terminée aujourd'hui.

Ce calme plat n'a rien d'étonnant avec les discussions périodiques que semblent nous présager les débats de vendredi et de samedi ; la séance de demain surtout, dans laquelle seront nommés les membres de la commission Dufaure est capable de remettre en jeu tous les avantages obtenus par le gouvernement.

Les reports qui avaient fait hier au plus bas 8 1/2 0/0, n'ont pas dépassé aujourd'hui 7 0/0.

L'emprunt libéré se traite de 83 42 1/2 à 83 35, et l'emprunt non libéré de 85 85 à 85 77 1/2. Ce sont exactement les cours de Paris.

La rente 3 0/0 est demandée à 53 fr. grâce au rapprochement du coupon trimestriel de janvier.

On paraît vouloir pousser de nouveau l'Italien à la hausse ; le bruit que M. Sella étudierait les moyens de réduire l'impôt sur la rente reprend de la consistance. Notre bourse est pourtant moins chaude que celle de Paris à 68 37 1/2.

L'Autrichien est toujours très-demandé par l'Allemagne et s'élève à 802 50 au quinze.

Rien au comptant ni en banque.

Le Londres est toujours sans affaires à 25 61. L'or et demandé à 4 75 est offert à 6 francs.

Bulletin commercial

Cotons

Havre, 2 décembre.

La demande est régulière.

Louisiane bas, 110 à 112 ; très-ordinaire, 122 à 124 ; ordinaire, 128.

Géorgie bas, 108 ; très-ordinaire, 113 ; ordinaire, 116 à 117.

Sorocaba ordinaire, 113 à 114.

Bengale bon ordinaire, 60.

Vente : 2,800 balles.

Liverpool, 2 décembre.

Vente : 12,000 balles sans changement de prix.

Paris, 3 décembre.

Farines 8 marques en hausse à 72 fr. le disponible.

Les esprits 3/6 du Nord fin, fermes à 58.

Montpellier, 3 décembre.

3/6 bon goût, 73 fr., cours fixé pour 24 pièces.

3/6 marc, nul.

Crème de tartre

1er blanc, 118 fr. les 50 kil.

Tartre brut

Exempt de lie, 98 fr. le degré de rendement.

Verdets

Bon marchand en boules, 92 fr. les 50 kil.
— en pains, 92 —

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Dépêches de l'Agence Havas.

Paris, 3 décembre, 7 h. 35 soir.

L'Assemblée a adopté aujourd'hui tous les chapitres du budget du ministère de la guerre et 49 chapitres du budget des travaux publics sans aucun incident.

Bourse ferme. — Liquidation facile.

DÉPÊCHE PARTICULIÈRE

Paris, 3 décembre, 11 h. 45 s.

Le budget de la guerre a été voté en deux temps et trois mouvements. Une seule observation du baron Chaurand a obtenu une augmentation de crédit pour les aumôniers.

Le budget des travaux publics est voté à la vapeur.

Le successeur de M. Lefranc est encore inconnu.

Le rapport de la commission du 4 Septembre que l'on distribue est le digne pendant de celui du 18 mars.

CH. QUENTIN.

Dépêches du soir

ESPAGNE

Madrid, 4 décembre.

M. Thiers a envoyé au roi ses félicitations sur le rétablissement de sa santé, et il fait des vœux pour l'affermissement de sa dynastie.

La tranquillité règne en Espagne.

Bayonne, 3 décembre.

Une bande de 250 carlistes sont entrés hier en Espagne.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Peuple souverain* :

« Un crime affreux a été commis hier, à deux heures de l'après-midi, avenue de Charenton, dans l'hôtel meublé portant pour enseigne : *Au Sagittaire*.

« Le sieur Emile Guy, se disant homme de lettres et s'attribuant la paternité d'un livre qui aurait paru chez Malassis en 1860, *Histoire de l'Avenir*, demandait mercredi soir au maître de l'établissement une chambre pour y passer la nuit.

« Il prétendait avoir une parente malade dans le quartier et venir passer la nuit en cet endroit pour être plus vite auprès d'elle en cas d'accident.

« A côté de sa chambre, n° 28, habitait le sieur Hummetin, commis-voyageur, arrivant de Troyes et voyageant pour la maison Cottin et Ce, résidant en cette ville.

« Jeudi matin, au moment où le garçon entrait chez le sieur Guy, celui-ci avait disparu. Il cogna à la porte voisine, on ne répondit pas ; il la fit enfoncer et on trouva le cadavre du sieur Hummetin baignant dans son sang.

« Le malheureux avait la gorge ouverte et portait en outre deux profondes blessures au côté gauche. On constata chez lui la disparition d'un sac de nuit et d'un petit paquet contenant 7,000 francs en billets de Banque, ainsi qu'il l'avait dit la veille au patron de l'établissement.

« Une enquête est ouverte. Les renseignements divers arrivés hier à la préfecture de police font supposer que l'assassin est parti par la gare de Lyon à midi cinq minutes. »

Le *Progrès du Sud-Ouest*, de Bayonne, dit qu'à la suite d'une razzia d'Espagnols opérée mardi par la police et la gendarmerie, 33 de ces étrangers ont été déposés à la citadelle pour être tenus à la disposition de l'autorité administrative.

Un trente-quatrième, arrêté à Biarritz, que l'autorité locale se réserve de faire poursuivre pour vagabondage, a été mis à la disposition du parquet.

A Anglet, sept individus ont cherché un refuge dans les bois ; une seule arrestation a pu être opérée.

On écrit de Hagetmau (Landes) :

« Dimanche, deux enfants, un petit garçon de onze ans et sa sœur âgée de treize ans, revenaient de rentrer seuls au domicile de leurs parents qu'ils avaient accompagnés à la messe. Le petit garçon saisit un fusil qui se trouvait à portée de sa main, et dit à sa sœur : « Veux-tu parier que je te tue ? » L'insoucieuse fillette, qui vaquait gaiement aux soins du ménage lui répondit : « Tue-moi si tu veux. » Le petit garçon soulève à grand'peine le chien qui s'abattit sur la capsule. La charge de menu plomb fit balle et atteignit en pleine poitrine la pauvre enfant qui tomba comme foudroyée. La mort avait été instantanée. »

THÉATRES

Aujourd'hui Mercredi 4 décembre 1872

Grand-Théâtre

Mignon, opéra comique en quatre actes et six tableaux.

Un coup d'éventail, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2.

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine)

Séraphine, comédie en 5 actes, de M. Victorien Sardou.

Les *Petits péchés de Grand'Maman*, vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2.

A 8 h. 1/4 *Séraphine*.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

Du 23 au 30 novembre 1872

Marché aux Grains

Blé, l'hectolitre	22	»
Blé, le quintal métrique	31	»
Farine ronde, le quintal métrique	41	»
Seigle, l'hectolitre	11	»
Orge, id	11	10
Sarrazin, id.	11	50
Mais, id.	14	70
Avoine, id.	8	30

Marché des Bestiaux sur pied, à Vaise

Bœuf, le quintal métrique	180	»
Vache, id.	173	»
Veau, id.	225	»
Mouton, id.	190	»
Porc, id.	123	»

Marché en gros de la Martinière

Dindes, la pièce	5	60
Oies, id.	5	»
Canards, id.	2	90
Volailles, id.	2	65
Poulets, id.	1	60
Pigeons, id.	»	90
Beurre, le kilogramme	2	20
Œufs, le cent	8	»
Fromages, le kilogramme	1	40

Marché en gros des Fruits et Légumes

Pommes de terre, le quintal métrique	11	»
Châtaignes, id.	23	»

Criée de la Marée

Marée fine, le kilogramme	3	»
Id. ordinaire, id.	1	90
Huîtres, la bourriche	11	50

Marché de la Pêcherie

Carpes, le kilogramme	1	60
Tanches, id.	2	50
Brochets, id.	3	»
Brochetons, id.	»	»

Criée du Gibier

Lièvres, la pièce	6	»
Perdreaux, id.	2	30
Bécasses, id.	2	60
Faisans, id.	6	»
Alouettes, la douzaine	2	50

Marché en gros des Vins, à Serin

Vins du Beaujolais	1870,	l'hectolitre		58	»
Id.	id.	1871,	id.	48	»
Id. Maconnais	1871,	id.		43	»
Id. Villefranche	1871,	id.		43	»
Id. Bugey	1871,	id.		35	»

Divers en boutique

Pain de ménage, prix moyen, le kilog.			»	40
Bœuf,	id.	id.	1	90
Vache,	id.	id.	1	80
Veau,	id.	id.	2	10
Mouton,	id.	id.	2	»
Porc,	id.	id.	2	»

Divers aux marchés

Pain de ménage, prix moyen, le kilog.			»	38
Bœuf,	id.	id.	1	60
Vache,	id.	id.	1	50
Veau,	id.	id.	1	80
Mouton,	id.	id.	1	80
Porc,	id.	id.	1	75

Fourrages

Foin, le quintal métrique	8	50
Paille, id.	5	25

CHEMINS DE FER

DÉPARTS DES TRAINS

PERRACHE

Ligne de Paris par la Bourgogne

Paris. — Omnibus, matin 5 h. 10, 11 h. — Directs, 9 matin, 9 h. 35, 8 h., 11 h. 50 soir.
Express, 6 55, — s. 9 15, — 7 35.
Mâcon. — m. 8 15, — s. 5 30, — 8 25.

Ligne de Paris par le Bourbonnais

Paris. — Omn., m. 8 40. — Saint-Germain-des-Fossés, omn., s. 1 25. — 3 25. — Roanne, omn. s. 6 30.

Ligne de la Méditerranée

Marseille. — Omn. m. 10 30. — Direct. m. 7 50, 5 h. — 8 h. — Express, m. 7 30, — soir, 10 45.
Valence. — Omn., m. 5 45, — s. 6 30. — Vienne. — Omn., s. 4 25.

Ligne de Saint-Etienne et Roanne

Roanne. — Omn. s. 1 h 45 s. — Directs, m 1 h. 55. — s. 3 h. 45.
Saint-Etienne. — Omn. 5 h. 25. — 10 h. — s. 1 h. 45. — 6 h. 40 — Direct. m. 7 h 55. — s. 1 h. 45. — 10 h. 30.

Ligne de Grenoble

Grenoble. — Omn., m. 5 h. 8, — 7 h. 20, — 11 h. 15. — s. 6 h. 10. — Bourgoin. — Omn., s. 8 h. 25.

Ligne de Genève

Omn. m. 5 h. 15, 9 h. 10, 12 h. 30, 5 h. 5. — Express, m. 6 h. 10.

Ligne de Besançon

Besançon. — Omnibus, m. 5 h. 15, 9 h. 10, — s. 12 h. 30. — Bourg, omn., s. 5 h. 05, 7 h. 45. — Ambérieux. Express, m. 6 h. 10.

LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes

Omnibus, matin, 6 h. 15, 10 h. 14, — soir, 1 h. 25, 5 h. 40.

Condition des Soies de Lyon

DU 3 DÉCEMBRE 1872

Nombre	SORTES	France.	Espagne.	Piémont.	Italie.	Brousse.	Syrie.	Grèce v. S.	Bengale.	Chine.	Canton.	Japon.	POIDS
39	Organs.	18	2	6	7	2	2	»	»	2	»	»	3.356
27	Trames	7	»	»	8	»	»	»	3	3	2	4	1.915
33	Grèges.	15	»	»	7	2	»	»	5	4	»	»	2.407
7	Diverse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	. . .
3	Bobine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	. . .
»	Laines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	. . .
109		40	2	6	22	4	2	»	8	9	2	4	7.678

BALLOTS PESÉS.

Nombre	SORTES	France.	Espagne.	Piémont.	Italie.	Brousse.	Syrie.	Grèce v. S.	Bengale.	Chine.	Canton.	Japon.	POIDS
»	Organs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	..
4	Trames	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	174
26	Grèges.	»	»	»	1	»	»	»	8	15	2	»	1.456
1	Diverse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	..
31		»	»	»	1	»	»	»	8	17	2	2	1.629

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 233.
Ballots pesés depuis le 1er du mois........ 80.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Bulletin du 3 décembre 1872.

NOMBRE	SORTES	POIDS
7	Organsins.......	597
»	Trames.........	..
9	Grèges	373
5	Ballots pesés....	284
21		1.254

Opérations de décreusage : 5
Dernier numéro placé............ 27.
Total du 1er au 3 .... 1.842.

MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE PAR

LA PEPSINE LIQUIDE DE BESSON

au Sirop d'écorces d'oranges amères. (Voir aux annonces.) (160)

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon. 209

SIROP BOISSONNET

DÉPOT GÉNÉRAL : PHARMACIE BOISSONNET

Cours de Brosses, 16, Lyon

Guérit sûrement et promptement rhumes, enrouements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, grippes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflamations des intestins.

Expérimenté depuis plus de 30 ans, le sirop BOISSONNET compte ses guérisons par milliers et occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Le sirop Boissonnet se trouve PARTOUT.

LE SIROP MAGISTRAL AU QUINA

De F. PÉRILLAT, pharmacien

Est employé avec succès contre l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches et les palpitations. Il contient une dose constante d'un sel de fer soluble et ne produit pas l'irritation habituelle des médicaments ferrugineux.

Se trouve à la **pharmacie des Cordeliers**, place des Cordeliers, 5, Lyon.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacien Philippe **Quet**, rue de la Préfecture, 5. (85)

MALADIES SECRÈTES

GUÉRISON *prompte, radicale et peu coûteuse.* Consultations tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

Rue Lanterne, 17, au 2e.

PHARMACIE GRAND

38, rue Centrale, 38, LYON

DÉPOT GÉNÉRAL

DES THÉ ET SIROP ANTIASTHMATIQUES ANGLAIS

du Docteur M'KENSIE

Ces *Médicaments*, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'*Asthme*, — d'*Oppression*, — de *Catharre*, — de *Bronchite*, — de *Rhume intense*, — et dans toutes les *Affections des voies respiratoires*, — etc., etc.

ELIXIR ANTIDIARRHÉIQUE

ANTICHOLÉRIQUE ET TONI-STHÉNIQUE

Employé avec succès pour combattre la Dysenterie, la Diarrhée et toutes les affections intestinales et cholériformes

BRILLANT POLYMÉTALLIQUE

pour nettoyer les Ustensiles en cuivre, l'Argenterie, la Dorure, etc.

Se trouvent dans les principales pharmacies et maisons de droguerie françaises et étrangères.

AVIS

M. le docteur MEDICI informe sa clientèle que son cabinet, pour le traitement des maladies chroniques et aiguës des organes génito-urinaires sans l'usage d'instruments chirurgicaux, qui était rue François-Dauphin, 6, est **transféré rue Saint-Pierre, 8, au 1er.**

Il reçoit tous les jours, de neuf heures à quatre heures. (263)

HUILE PURE

DE FOIE DE MORUE DE TERRE NEUVE

Extraite au moyen de la vapeur d'eau et privée complétement de toute odeur et saveur désagréables à l'aide de la caféône (principe aromatique du café)

Jh. ABONNEL, phien de 1re classe de l'Ecole de Paris

TABAC ANTI-ASTHMATIQUE DES ANTILLES

CONTRE OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, COQUELUCHES

2 fr. 50 le Paquet

LYON, 12, Cours Morand, LYON 143

DIABÉTIQUES

LA PEPTONE ESTRAGNAT

Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies par la maladie et auxquelles on ne peut administrer d'aliments solides, spécialement ordonnée contre l'affaiblissement causé par les maladies de langueur, la phthisie, la bronchite chronique. Fait disparaître rapidement le sucre de l'urine

Le flacon, **10** francs. Le demi-flacon, **5** francs.

Pharmacie ESTRAGNAT, place Kléber (Brotteaux-Lyon)

MALADIES DE POITRINE 144

LES PASTILLES DE PONCET, PHARMACIEN

ont été expérimentées avec le plus grand succès contre la

COQUELUCHE

ASTHMES, Catarrhes, Rhumes, Bronchites, Grippes, etc,

Se trouvent PHARMACIE PONCET, cours Morand, 19, LYON

3 fr. la BOITE — 1 fr. 50 la 1/2 BOITE (179)

AMER AFRICAIN

De G. PICON

DISTILLATEUR A PHILIPPEVILLE, CONSTANTINE ET BONE

(Algérie)

L'immense succès obtenu, depuis longtemps, en Algérie, par l'**Amer africain**, s'affirme avec rapidité en France et à l'étranger. Ses qualités apéritives, toniques et fébrifuges, le font préférer à tous les bitters connus. Après avoir été médaillé à toutes les Expositions, l'**Amer africain Picon** vient encore de recevoir, aux Expositions de Lyon et Paris (1872), les plus hautes récompenses dues à ses qualités hygiéniques.

L'**Amer africain** se trouve dans tous les Etablissements de premier ordre.

Entrepôt général, pour la France et l'exportation, 50, rue Olivier, à Marseille.

Représentant à Lyon, M. EUGÈNE ROY, 5, petite rue Longue.

REMPLACEMENTS MILITAIRES

MAISONS RÉUNIES

PELLETOT et GRANGE

POUR SOUSCRIRE :

S'adresser au bureau : place Bellecour, 17

PAIEMENT APRÈS LIBÉRATION 128

TOUTES LES MALADIES DE POITRINE SONT GUÉRISSABLES

par l'emploi de la **FARINE MEXICAINE**, del doctor **BENITO DEL RIO**

aliment sain, fortifiant, réparateur, naturellement phosphaté et azoté. L'attestation de 100,000 malades, guéris de **phthisie tuberculeuse, de catarrhe, de bronchite chronique, d'anémie, d'épuisement prématurés, de chlorose et de maladie de langueur**, prouve que la Farine mexicaine est un agent curatif des plus sérieux. La Farine mexicaine, par ses propriétés toniques et digestives, se recommande aux vieillards épuisés, aux convalescents, aux enfants faibles et rachitiques. — **N. B.** Exiger sur le fond des boîtes les signatures **Benito del Rio, R. Barlerin**, boîtes de **2.25, 4 et 7** fr. La véritable **Farine mexicaine** se trouve à **TARARE**, chez le propagateur-dépositaire général **R. BARLERIN.**

A LYON : chez MM. FARLEY, pharmacien, 114, quai Pierre-Scize. — ARMANDY, pharmacien, cours de Brosses (Guillotière). — J. DENAUD et Cie, pharmacien-droguiste, rue de la Charité, 52. — ROUSSET et BADIEU, rue de Lyon, 77. — DUFFIER, rue Saint-Dominique, 12. — MERLIN, place des Cordeliers, 3. — VUILLAUME, pharmacien, grande rue Saint-Clair, et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon.

MM. PERROUD, à Givors. — MALESSARD, à Villefranche. — FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie, à St-Etienne. — RICAUD, pharmacien, à Rive-de-Gier. — BINACHON, pharmacien. — BLANCHON-MARLEIN, négociant, Grande-Rue, et DUCHEZ, pharmacien, à St-Chamond. — MOURRET, droguiste, et FONT, confiseur, à Vienne. (52)

L'Injection de Tanin Fourquet

arrête en trois jours les écoulements récents ou invétérés. C'est la seule vraiment curative et préservatrice et qui n'amène jamais de rétrécissements.

Seul dépôt, pharm. LACROIX, cours Bourbon, 58, Lyon.

Prix : 3 fr., au dehors, 4 fr. (234)

BOUGIE DE L'ÉTOILE Exiger le mot *Etoile* sur chaque bougie. (307)

PEPSINE LIQUIDE DE BESSON

Au Sirop d'Écorces d'Oranges amères

Préparation inaltérable, prompte et efficace, employée depuis plus de 15 ans dans les hôpitaux pour le traitement des

MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS :

Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies et Dérangements de l'appareil digestif.

Le SIROP DE PEPSINE BESSON *est tonique et anti-nerveux ; il calme en peu de jours et avec un succès toujours certain :*

LES VOMISSEMENTS SPASMODIQUES, LES TIRAILLEMENTS, DOULEURS OU CRAMPES D'ESTOMAC, | LES IRRITATIONS D'INTESTINS, SOIT CONSTIPATIONS OPINIATRES OU DIARRHÉES CHRONIQUES

ET FACILITE LA DIGESTION.

Dose : 1 ou 2 cuillerées avant le repas.

Le Flacon 3 Francs.

Se trouve dans TOUTES LES PHARMACIES, et au Dépôt princl, PHARMACIE BESSON, Cours Morand, 12, LYON.

MIXTURE BERTRAND POUR INJECTIONS

Remède supérieur, connu depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, **Pharmacie générale**, place Bellecour, 21. Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le flacon : 5 fr. — Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr. (139)

AVEZ-VOUS

BESOIN D'ARGENT?

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres, Soldes de toute espèce ; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.

Vente au Comptant (36)

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

MÉDAILLE D'ARGENT : Exposition de Lyon 1872

LE MEILLEUR RECONSTITUANT et LE PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES : Prescrit aux *enfants débiles*, aux *femmes délicates*, aux *convalescents*, aux *vieillards affaiblis*, et aussi dans les *névroses*, les *diarrhées chroniques*, la *chorose*, etc. (Extrait de l'*Abeille médicale* et de la *Gazette des Hôpitaux*.)

Entrepôts : Paris, rue de la Feuillade, 7. — Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans les bonnes pharmacies. (18)

HYGIÈNE & SANTÉ

PILULES DE FAMILLE

HYGIÉNIQUES, TONI PURGATIVES, DÉPURATIVES ET STOMACHIQUES

contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr.

Pharmacie Barraja, 115, c. Lafayette, Lyon. 60

BOURSE DE PARIS — Mardi 3 Décembre 1872 (de midi 1/2 à 3 heures).

Dern. rev.	RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME.		Premier cours.	Dernier cours.	Précéd. clôture.	Hauss	Baisse
	3 0/0	cpt.	52 80	52 70	52 90	.	. 20
	jouissance 1 juillet	f.c.	52 90	53 ..	52 65	. 35	. . .
	5 0/0 Emprunt 1871, 69 f. 50 payés.	cpt.	83 ..	83 10	82 85	. 25	. . .
	Jouissance 16 nov	f.c.	83 15	83 42	82 70	. . .	. . .
	— libéré	cpt.	83 30	83 05	83 35	. . .	. . .
	5 0/0 Emprunt 1872, 14 fr. 50 p.	cpt.	85 60	85 57	85 60	. . .	. 02
	Jouissance 16 nov	f.c.	85 75	85 77	85 45	. . .	. 12
	4 1/2 0/0, jouissance 22 sept	cpt.	75 75	76 25	75 50	. 75	. . .
	6 0/0 (MORGAN) r. 500 fr. int. 30 fr.	cpt.	496 25	495 ..	495 ..	. . .	. . .
270 ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance déc.	cpt.	4520 ..	4520 ..	4520 ..	. . .	. . .
27 50	COMPTOIR D'ESCOMPTE	cpt.	605 ..	607 50	605 ..	2 50	. . .
	500 fr.— jouissance août	f.c.	. . .	. . .	605 ..	. . .	. . .
15 ..	CRÉDIT AGRICOLE, 200 fr. p. J. juillet	cpt.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
32 50	CRÉDIT FONCIER	cpt.	840 ..	840 ..	840 ..	. . .	. . .
	500 fr.— 250 fr. p.— J. juillet	f.c.	840 ..	845 ..	847 50	. . .	. . .
9 ..	SOCIÉTÉ GÉN. ALGÉR. — J. mai	cpt.	482 50	482 50	480 ..	. . .	2 50
20 ..	CRÉDIT INDUSTRIEL, 500 f. 125 p J. mai	cpt.	631 25	630 ..	631 25	1 25	. . .
	CRÉDIT MOBILIER	cpt.	415 ..	410 ..	412 50	. . .	2 50
	500 fr. — 250 p.	f.c.	405 ..	410 ..	407 50	2 50	. . .
12 50	SOCIÉTÉ DE DÉPOTS. — J. mai	cpt.	543 75	543 75	543 75	. . .	. . .
32 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	cpt.	567 50	567 50	567 50	. . .	1 25
	500 fr. — 250 f. p. — Jouis. avril	cpt.	565 ..	565 ..	562 50	2 50	. . .
	BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	cpt.	1281 25	1303 ..	1291 35	. . .	. . .
	1,000 fr. — 500 fr. p	f.c.	1300 ..	1303 75	1300 ..	3 75	. . .
62 50	BANQUE FRANCO-ÉGYPTIENNE	cpt	. . .	. . .	617 50	. . .	. . .
	500 fr. — 250 fr. p — Jouiss. mars	f.c.	. . .	615	. . .	. . .	. . .
33 ..	EST	cpt.	503 75	510 ..	502 50	7 50	. . .
	500 fr. — Jouissance nov	f.c.	501 25	510 ..	502 50	. . .	2 50
52 ..	PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE	cpt.	825	820 ..	825 ..	. . .	5 ..
	500 fr. — Jouissance mai	f.c.	820	820 ..	820 ..	. . .	. . .
40 ..	MIDI	cpt.	580 ..	582 50	585 ..	. . .	2 50
	500 fr. — Jouissance juillet	f.c.	. . .	. . .	585 ..	. . .	. . .
58 ..	NORD	cpt.	970 ..	965 ..	972 50	. . .	7 50
	400 fr.— Jouissance juillet	f.c.	971 25	970 ..	970 ..	. . .	. . .
56 ..	ORLÉANS	cpt.	803 75	802 50	807 50	. . .	5 ..
	500 fr. — Jouissance octob	f.c.	802 50	808 85	802 50	. . .	6 25
5 ..	OUEST	cpt.	500 ..	500 ..	498 75	1 25	. . .
	500 fr. — Jouissance oct.	f.c.	. . .	. . .	502 ..	. . .	. . .
5 0/0	CHARENTES. — Jouiss. février	cpt.	395 ..	400 ..	397 ..	10 ..	. . .
	500 fr. — 400 fr. p. — Jouiss. août	f.c.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
32 50	GAZ	cpt.	665 ..	666 25	667 50	1 25	. . .
	250 fr. — Jouissance avril	f.c.	665 ..	666 25	665 ..	1 25	. . .
10 ..	COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE	cpt.	240 ..	240 ..	240 ..	2 50	. . .
	500 fr. — Jouissance juillet	f.c.	. . .	. . .	245 ..	. . .	. . .
	CANAL DE SUEZ	cpt.	405 ..	407 50	405 ..	2 50	. . .
	500 fr.— Jouissance janvier 1870	f.c.	407 50	407 50	403 75	3 75	. . .
	ESPAGNE 3 0/0 extérieur	cpt.	29 1/2	30 ./.	29 1/4	. 3/4	. ./.
	Jouissance juillet	cpt.	. . ./.	. . ./.	. . ./.	. ./.	. ./.
	— 3 0/0 intérieur. Jouissance juillet	f.c.	. . ./.	. . ./.	. . ./.	. ./.	. ./.
	ETATS-UNIS, 5/20 1862	cpt.	104 7/8	104 7/7	104 7/8	. ./	. 1/4
	Jouissance novembre	f.c.	. . ./.	. . ./.	. . .	. ./.	. ./.
	5 0/0 ITALIEN	cpt.	68 ..	60 25	67 85	. 40	. . .
		f.c.	68 ..	68 25	67 70	. 50	. . .
	DETTE TURQUE 5 0/0	cpt.	54 60	54 60	54 95	. .	. 35
	Jouissance juillet	f.c.	. .	. .	. . .	. . .	. . .
42 50	CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE	cpt.	. . .	. . .	967 50	. . .	. . .
	500 fr. — 300 fr. p. — J. juillet	f.c.	968 75	970 ..	970 ..	5 ..	. . .
35 ..	CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL	cpt.	. . .	. . .	600 ..	. . .	. . .
	500 fr. — Jouissance juil	f.c.	492 50	498 75	491 25	7 50	. . .
	BANQUE OTTOMANE	cpt.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
	500 fr. — Jouissance juillet	f.c.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
60 ..	AUTRICHIENS	cpt	796 52	795 ..	796 25	. . .	1 25
	500 fr. — Jouissance juillet	f.c.	798 75	798 75	800 ..	. . .	1 25
5 0/0	Id. Nouveau	cpt.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
	500 fr. — 300 fr. p. — J. juillet	f.c.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
20 ..	SUD-AUTRICHE-LOMBARD	cpt.	. . .	. . .	463 ..	. . .	. . .
	500 fr. — Jouissance nov	f.c.	467 50	467 50	463 75	3 75	. . .
	NORD DE L'ESPAGNE	cpt.	105 ..	105 ..	110 ..	. . .	5 ..
	500 fr. — Jouissance juil. 1865	f.c.	. . .	. . .	117 50	. . .	. . .
	PAMPELUNE-BARCELONNE	cpt.	90 ..	92 ..	90 ..	2 ..	. . .
	500 fr. — Jouissance juillet 1866	f.c.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
	PORTUGAIS	cpt.	102 50	102 50	101 25	1 25	. . .
	500 fr. — Jouissance janvier 1866	f.c.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
	ROMAINS. — Jouissance octobre 1865	cpt.	140 ..	140 ..	140 ..	. . .	. . .
	SARAGOSSE, jouiss. juillet 1865	cpt.	201 25	207 50	198 75	. . .	8 75

OBLIGATIONS.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
Trésor, r. 500, int. 20 f..... juillet.	421 25	427 50
Seine, r. 225, int. 9 f.......... id.	205 ..	207 50
V Paris 55-60 3 0/0, r. 500.... mars	372 50	375 ..
— 1865 4 0/0, r. 500, février	437 50	437 50
— 1869, 3 0/0, r. 400, janvier	273 75	274 ..
— 1871, 3 0/0, r. 400 ... juillet	243 75	245 ..
V. de Bordeaux, int. 3 fr., nov	80 ..	80 ..
V. de Lille 1860, int. 3. fr., avril	91 ..	91 ..
V. de Lille 1863, int. 3 fr., janvier	84 ..	85 ..
Ville de Roubaix	35 ..	35 50
V. de Bruxelles, 62, int. 3 fr., juin	. . .	. . .
— 68, int. 3 fr., janv	. . .	. . .
Foncières, 4 0/0 .... mai	435 ..	440 ..
— — 10e .... id.	85 ..	85 ..
— — 1863 .... id.	420 ..	427 50
— 3 0/0, ... id.	385 ..	390 ..
— — 10e .... id.	78 50	78 50
Communales .... id.	323 75	325 ..
— .... id.	66 25	66 ..
Algériennes, 6 0/0, r. 150, août	103 ..	. . .
— 5 0/0 .... juin.	415 ..	410 ..
Foncier col., 5 0/0, r. 500, février.	447 50	. . .
— 6 0/0, r. 600, février.	348 75	. . .
R. à 1,250 f. — Orléans 1842, 4 0/0, juillet	940 ..	. . .
R. à 1,250 f. — Rouen 47-49, 5 0/0, juin	935 ..	. . .
R. à 1,250 f. — Havre 1845, 5 0/0, mars	890 ..	. . .
R. à 1,250 f. — Lyon, 1852 54, 5 0/0, juillet.	970 ..	970 ..
R. à 1,250 f. — Ouest 1852-54, 5 0/0, juillet	930 ..	. . .
Est 5 0/0, r. 650, juin	432 50	430 ..
625 f — Bâle 5 0/0, g. p. l'État, juillet	455 ..	. . .
625 f — Médit. 5 0/0, g. p. l'Et, avril.	465 ..	. . .
Remboursables à 500 fr. — Intérêt, 15 fr.		
Bourbonnais .... juillet	273 75	273 ..
Méditerr. 52-55, gar ...... id.	296 50	297 ..
Nord .... id.	287 ..	286 ..
Orléans .... id.	276 ..	276 ..
Victor-Emman. gar., avril	259 ..	260 ..
Grand-Central .... juillet	276 ..	276 ..
Genève 1855 .... id.	268 ..	270 ..
— 1857 .... id.	266 ..	266 ..
Lyon, 3 0/0, avril	267 50	269 ..
Lyon-Fusion, juillet	273 ..	273 ..
— 1866, avril	266 ..	266 50
Ouest, gar. par l'Etat, juillet	272 ..	271 75
Lille à Béthune, octobre	. . .	. . .
Médoc, juillet	220 ..	. . .
Gisors-Pont-de l'A., janvier	. . .	. . .
Gisors-Vernon, octobre	. . .	. . .
Perpignan-Prades, janvier	. . .	. . .
Midi, gar. par l'État, juillet	273 50	273 50
Est, gar. par l'État, juin	263 50	262 50
Ardennes, g. par l'Ét., juillet	267 50	268 ..
Dauphiné, g. par l'État, juillet	265 ..	269 ..
Bességes, octobre	. . .	. . .
Charentes, juillet	250 ..	250 ..
Vendée, juillet	243 75	245 75
Bordeaux-la-Sauve, janvier	. . .	. . .
Romains, juillet 71	187 ..	186 50
Saragosse, juillet	207 50	209 ..
Pampelune, avril	183 ..	. . .
Nord de l'Espagne, avril	262 50	202 50
— val. var. oct. 71	141 25	137 50
Portugais, janvier 1868	201 ..	200 ..
Eaux, int. 16 fr., fév. 1870	265 ..	. . .
Gaz parisien, int. 25 fr. r. 500	425 ..	. . .
Lits militaires, int. 30 fr., r. 600.	. . .	. . .
Omnibus, int. 25 fr., r. 500	410 ..	410 ..
Compagnie immobilière	68 ..	75 ..
Transatlantique., int. 25 fr., r. 500.	380 ..	380 ..
Suez, int. 25 fr., r. 500	406 25	410 ..
Tabacs d'Italie, int. 2/50, r. 500	483 75	485 ..
Foncier suisse, 5 0/0	148 75	151 25

Dern. rev.	VALEURS AU COMPTANT	Précéd. clôture.	Dernier cours.
15 .	Caisse Mires	. . .	. . .
. .	Sous-comptoir des entrepreneurs	150 ..	148 75
2 3	Compt. Naud (Bonnard), janvier	50 ..	51 ..
. .	Crédit lyonnais, janvier	. . .	. . .
. .	Sous-comptoir du commerce	. . .	. . .
20 50	Crédit foncier suisse	467 50	475 ..
. .	Crédit rural	385 ..	. . .
37 50	Messageries maritimes	530 ..	530 ..
. .	Docks de Saint-Ouen	95 ..	. . .
. .	Docks de Marseille	152 50	150 ..
10 .	Magasins généraux	305 ..	. . .
18 ..	Compagnie générale des eaux	372 50	. . .
. .	Comptoir industrie linière	. . .	. . .
26 25	Gaz central Lebon	250 ..	. . .
10 ..	Gaz général	300 ..	. . .
30 ..	Usines à gaz réunies	. . .	. . .
. .	— oblig.	183 75	175 ..
26 ..	Gaz de Marseille	465 ..	. . .
16 25	Union des gaz, août	466 ..	. . .
. .	Gaz de Bruxelles	. . .	. . .
. .	Cail, avril	830 ..	. . .
. .	Omnibus de Paris, janvier	595 ..	591 ..
12 90	Voiture de Paris	222 50	222 50
. .	Romain privilégié	300 ..	302 50
10 ..	Vieille-Montagne	. . .	. . .
12 ..	Guillaume-Luxembourg	229 ..	. . .
25 ..	— obl. priv	. . .	. . .
12 ..	Est-Hongrois	327 50	327 50
. .	Suez, délégations	355 50	360 ..
60 ..	Câble français	. . .	. . .

Dern. rev.	FONDS ÉTRANGERS	Précéd. clôture.	Dernier cours.
5 0/0	Autrichiens 1852, 5 0/0, janvier	. . . ./.	. . . ./.
5 0/0	— 1864, 200 fr. juin	. . . ./.	. . . ./.
24 15	Domaniales autr., r. 300, septemb.	267 ..	266 ..
15 ..	Empr. danubien, 8 0/0 janvier	99 ./.	. . . ./.
8 0/0	Emprunt hongrois, janvier	240 ..	240 ..
15 ..	— égypt., v.-r. 70, janvier.	421 25	420 ..
7 0/0	— — obl. 66, janvier	477 50	. . .
7 0/0	— — obl. 68, janvier	94 1/4	94 1/8
7 0/0	— ottoman 1860, janvier	352 50	350 ..
30 ..	— — 1863, janvier	365 ..	364 ..
30 ..	— — 1865, janvier	372 ..	. . .
30 ..	— — 1869, janvier	320 50	322 ..
3 0/0	— romain 5 0/0, juin	67 1/2	66 ./.
. .	— russe, août	. . . ./.	. . . ./.
5 0/0	— — 1867, oblig. mai.	385 ..	387 50
20 ..	— — 1869, oblig. mai.	385 ..	385 ..
. .	Honduras, septembre	157 50	157 50
. .	Péruvien, janvier	81 ..	. . .
. .	— — 1865, janvier	210 ..	. . .
. .	Emprunt tunisien, 1863, mai	212 ..	. . .
. .	Fonds lombards 1860-74, septemb.	500 ..	500 ..
30 ..	— 1875, septembre	505 ..	505 ..
30 ..	— 1876, septembre	508 ..	506 25
30 ..	— 1877, septembre	507 50	507 50
30 ..	— 1878, septembre	516 ..	517 50

PRIMES ET REPORTS.	FIN COURANT.	FIN PROCHAIN.
3 0/0 .... dt 1	.. .. à	.. .. à .. ..
— .... dt 50	.. ..	.. ..
— .... dt 25	.. ..	.. ..
5 0/0 .... dt 1	.. ..	.. ..
— .... dt 50	.. ..	.. ..
— .... dt 25	.. ..	.. ..
5 0/0 novembre. dt 1	.. ..	.. ..
— — dt 50	.. ..	.. ..
— — dt 25	.. ..	.. ..
Emprunt italien. dt 50	.. ..	.. ..
— dt 25	.. ..	.. ..
Crédit foncier... dt 10	.. ..	.. ..
Société générale. dt 10	.. ..	.. ..
Autrichiens..... dt 10	.. ..	.. ..

BOURSE DE LYON — Mercredi 4 Décembre (de 11 heures à midi 1/2).

FONDS D'ÉTAT français.	COMPTANT.	LIQUIDATION du 30 novemb.	LIQUIDATION du 31 décemb.
3 0/0 français... J. juillet 1872	52 85	52 70	
Coupures		d. 10—	
Au porteur		d. 25—	d. 25—
Coupures	53 05	d. 50—	d. 50— d. 1—
5 0/0 Emp. 1871. J. août 1872		82 90	83 30
Coupures		d. 25—	
— Libéré. J. août 1872		d. 25—	
Coupures	83 35	d. 50—	83 65
5 0/0 Emp. 1872. J. août 1872		85 60	85 75
Coupures	85 65	d. 25— d. 50—	d. 25— d. 50—86 05
4 1/2 français. J. mars 72			

FONDS D'ÉTAT étrangers.	COMPTANT.	LIQUIDATION du 30 novemb.	LIQUIDATION du 15 décemb.
5 0/0 italien. J. juillet 1872.			68 20
Coupures de 1,000 f. et 500 fr.			
— de 100 fr. et 50 fr.	67 90		
— petites		d. 25— d. 50—	
Etats-Unis, 5 20. J. mai 72			
5 0/0 Turc. J. janvier 72			
VALEURS DIVERSES			
V. Paris, 3 0/0 71 J. juillet 72	244		245
Banque franco-holl. J. août 72			
Crédit mobilier			
id. id 375 f. p.			
Crédit mob. espagnol J. juillet 72			
Crédit lyonnais J. janvier 72		688 75	
Orléans. J. avril 72			
Paris-Lyon-Méditer. J. mai 72	823 75		
Soc. autrich. est. J. juillet 72	800	800 d. 5 d. 10	802 50
— Actions nouv. J. juillet 72			
Lombard-Vénitien. J. mai 72		407 50	
N.-O. de l'Autriche. J. janvier 72		d. 5	
Canal mar. de Suez. J. janvier 70	406 25		407 50
— délégations. J. janvier 70	361 25		361 25
Nord de l'Espagne. J. janvier 65			

OBLIGATIONS.	Cours du jour.
Ville de Lyon 54-56, juillet	950 ..
— 1859, juillet	.. ..
— 65-67, juillet	430 ..
— 1870, mars	. . . ..
— 71 7 0/0, mars	. . . ..
— 72 3 30 p. août	416 25
— libérées	. . .
— dép. du Rhône, juin	526 25
Ville de Paris 1865, août	465 ..
— 1869, août	274 ..
De la Loire, août	. . . ..
Rhône-Loire 4 0/0, juillet	. . . ..
Paris-Orléans 3 0/0, juillet	. . . ..
Paris-Lyon-Médit., juillet	274 ..
— 66, avril	267 ..
Midi, juillet	. . . ..
Dauphiné, juillet	. . . ..
Croix-Rousse, juillet	. . . ..
Domb. et S.-E., t. p., avril	. . . ..
Victor-Emmanuel 62, avril	. . . ..
Bons lombards, r. 74, mars	. . . ..
Chemin de fer rom., juillet	187 ..
Saragosse, juillet	211 ..
N. d'Espagne, pr., avril	202 50
Portugaises, juillet 68	. . . ..
Rue de Lyon 56, juillet	. . . ..
Terrenoire 6 0/0, juillet	. . . ..
Fond. du Creuzot, avril	. . . ..
Herné-Bockum, juillet	. . . ..
Compag. gén. des eaux, avril	. . . ..
— 5 0/0, mai	. . . ..
Gaz de Lyon 5 0/0, mai	. . . ..
— Guillotière, juillet	. . . ..
Emprunt autr. 65, t. p. déc.	. . . ..
Domanial. (Aut.) mars	. . . ..
Emprunt ottoman 63, juillet	. . . ..
— 69, avril	322 50
Suez 5 0/0 t. p. avril 71	407 50
Comp. bat.-omnibus, mai	. . . ..
Crédit foncier suisse	148 ..
VALEURS DIVERSES.	
GAZ.	
Lyon, août 72	. . . ..
Guillotière, août 72	. . . ..
3 villes du Midi, nov. 71	. . . ..
FONDERIES.	
Terrenoire, etc., décemb. 64	. . . ..
L'Horme, juin 72	. . . ..
Pont-Evêque, juillet 72	. . . ..
Creuzot, juin	. . . ..
Ac. de marine, juin 72	. . . ..
Fourchambault, avril 72	492 50
Ac. Saint-Etienne, mai 72	. . . ..
MINES.	
De la Loire, avril 72	240 ..
Montrambert, avril 72	348 ..
Saint-Etienne, avril 72	226 ..
Rive-de-Gier, avril 72	70 ..
Grandes-Flaches, avril 72	. . . ..
Roche et Firm., avril 72	. . . ..
BANQUES.	
Banque de France	. . . ..
Société lyonnaise, mai 72	. . . ..
DIVERSES.	
Comp. gén. des eaux, juill. 72	370 ..
Omn. Lyon, 90 p., n. 69	. . . ..
Comp. des abattoirs, février	. . . ..
Verr. Loire-Rh. mai 71	. . . ..
Croix-Rousse, juillet 72	. . . ..

Le Gérant, CHÉRON.

LYON. — Association typographique REGARD, rue de la Barre, 12.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Enregistré à Lyon.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.
Lyon,